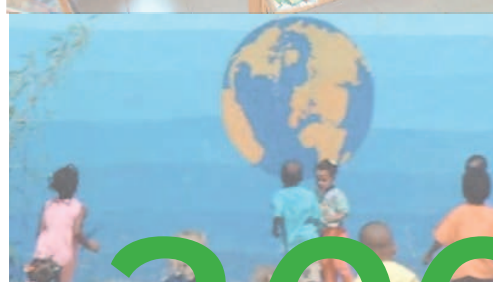


rapport d'activité de
l'agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



2006

2007

les établissements



L'évolution du réseau d'établissements

La croissance des effectifs d'élèves observée ces dernières années se poursuit avec un nombre d'établissements très légèrement décroissant. La légère baisse du nombre d'établissements enregistrée entre les années scolaires 2005/2006 et 2006/2007 résulte des changements suivants:

- En Afrique, l'école française d'Alexandrie en Egypte, l'école «Les Boukarous» de Maroua et l'école «Les Tinguélins» à Garoua au Cameroun ont été déconventionnées.
- En Asie, Le lycée franco-japonais de Tokyo est passé du statut d'EGD à celui

d'établissement conventionné avec l'AEFE le 1er janvier 2006.

- En Europe, l'école française de Tashkent en Ouzbékistan est devenue un établissement conventionné avec l'Agence.

Pour l'ensemble de son réseau, l'Agence totalise en 2006-2007, 250 établissements (73 en gestion directe et 177 conventionnés), soit un établissement en gestion directe (EGD) et un établissement conventionné en moins par rapport à l'année 2005-2006.

évolution du nombre d'établissements dans le réseau AEFE

	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007
ensemble	269	261	257	252	250
	1,5%	-3,0%	-1,5%	-1,9%	-0,8%
selon le statut					
EGD	74	73	73	74	73
conventionnés	195	188	184	178	177
selon les secteurs géographiques					
Afrique	110	108	105	99	96
<i>dont EGD</i>	42	42	42	42	42
Amérique	43	37	37	36	36
<i>dont EGD</i>	1	1	1	1	1
Asie	47	47	47	47	47
<i>dont EGD</i>	5	5	5	6	5
Europe	69	69	68	70	71
<i>dont EGD</i>	25	25	25	25	25

sources : stats & ratios AEFE

L'homologation des établissements

La procédure d'homologation des établissements à l'étranger est mise en œuvre par la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) du ministère de l'Education nationale qui constitue les groupes d'experts, membres des corps d'Inspection du ministère, et établit le calendrier de la campagne d'homologation. Le 20 mars 2007, date du décret paru au Journal Officiel fixant la liste des établissements scolaires français à l'étranger, 448 établissements ont été homologués.

Dans le cas où une nouvelle demande, un réexamen, ou une extension de l'homologation est requise, l'AEFE travaille en étroite collaboration avec le MAEE et la DGESCO pour l'examen de tous les dossiers sur lesquels la commission est appelée à statuer une fois par an.

Un rapport d'inspection doit figurer obligatoirement dans le dossier de demande d'homologation (1er degré). Ce rapport est rédigé par l'inspecteur de l'Education Nationale en résidence de l'Agence qui se rend dans les établissements concernés et rédige pour chacun un rapport de visite.

Durant la procédure d'homologation, l'Agence est l'interface privilégiée entre le Ministère de l'Education Nationale et les postes diplomatiques.

Bilan de la campagne 2007

Quatre groupes d'évaluation (Afrique, Amérique, Asie et Europe), présidés chacun par un IGEN, réunissant des représentants des corps d'inspection et des académies partenaires (IGEN, IGAENR IA-IPR, IEN, DARIC), ont procédé à l'examen de 63 dossiers.

Les propositions et les recommandations des groupes d'évaluation ont été soumises à la commission interministérielle d'homologation réunie le 1er février 2007.

23 demandes ont été présentées par des établissements non homologués cette année.

Le nombre des écoles qui ont demandé leur homologation a donc sensiblement augmenté lors de cette campagne puisque 14 établissements avaient sollicité une homologation l'année précédente.

La commission a donné un avis favorable pour 15 d'entre elles : la petite école d'Hydra d'Alger, Grundschule Judith Kerr et Märkische Grundschule de Berlin, le cours Sévigné et le groupe scolaire Paul Langevin d'Abidjan, le collège du sacré cœur de Ghamra du Caire, l'école internationale de Phoenix, The french Academy of Minnesota de Saint-Louis Park, l'école Areva de Rauma (Finlande), l'école EDF Namu Theun 2 (Laos), le lycée de ville d'Adonis (Liban), le collège des sœurs des Saints Cœurs de Zahle (Liban), le groupe scolaire la Résidence, l'école internationale et le collège-lycée Léon l'africain de Casablanca.

31 demandes d'homologation de nouvelles classes ont été déposées.

Sur ces 31 demandes d'extension présentées, 27 ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission.

Il convient de noter que ces demandes, dont le nombre est relativement important et en augmentation, émanent principalement d'établissements ouvrant des classes dans second degré, notamment au Moyen-Orient (Liban, Emirats Arabes Unis, Iran, Jordanie, Barheïn), en Afrique (Accra, Port Harcourt) et au Chili. Un fort contingent d'établissements aux Etats-Unis a également présenté des demandes d'extension : Seattle et Princeton (pour le 1er degré), Greenville, Larchmont et Portland (pour le 2nd degré).

9 dossiers ont été examinés en vue du maintien de l'homologation suite à des avis émis par la commission lors de sessions précédentes. Il s'agit, pour la plupart, d'établissements dont des classes avaient été homologuées sous conditions. Le maintien de l'homologation a été proposé pour l'ensemble de ces établissements dont deux devront toutefois faire l'objet d'une mission d'évaluation et d'un nouvel examen (Luanda et Belgrade).

La commission a également souhaité réexaminer les dossiers d'un certain nombre d'établissements lors de sa prochaine session prévue en janvier 2008. Les établissements concernés sont : l'école internationale

française de Bali, le lycée Josué Hoffet de Ventiane (Laos), l'école française Alioune Blondin Beye de Luanda (Angola), l'école française de Belgrade (Serbie), le collège français Anne de Kiev (Ukraine), la section française de MISR Language School du Caire (Egypte).

les zones géographiques



L'Afrique

Les faits marquants

La zone Afrique a connu, durant l'année scolaire 2006-2007, des troubles dans plusieurs pays. Ces événements ont affecté le fonctionnement de plusieurs établissements. Il s'agit tout particulièrement de la Guinée-Conakry où les affrontements dans la capitale ont entraîné la fermeture du lycée Albert Camus pendant plusieurs semaines en janvier et février 2007 ainsi que le départ de près de 150 élèves. Une mission, comprenant les cinq inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des représentants de l'Agence, a été diligentée à Conakry en mars afin d'aider l'établissement à réorganiser la fin de l'année et à assurer l'enseignement dans le respect de l'intégralité des programmes scolaires, notamment pour les classes menant aux examens.

Il faut également noter l'homologation de plusieurs nouveaux établissements au Maroc (voir ci-après) ainsi que l'homologation de plusieurs niveaux supplémentaires dans certains établissements en pleine expansion: homologation à partir de la rentrée 2007 de la classe de troisième à l'école Jacques Prévert d'Accra (Ghana) (justifiant ainsi la nomination d'un chef d'établissement de plein exercice et non plus d'un faisant fonction comme précédemment), de la classe de troisième au lycée Alexandre Dumas à Alger (Algérie), et des classes de première de l'école française de Tripoli (Libie).

Les questions particulières

1) Au Maroc

La réflexion s'est poursuivie avec l'ensemble des partenaires des diverses communautés éducatives pour faire face à l'augmentation des effectifs et réorganiser le réseau très dense des établissements à programme français. Celui-ci s'est accru de 3 institutions scolaires, homologuées à la rentrée.

Toutes trois sont implantées à Casablanca: le collège/lycée Léon l'Africain, l'école internationale ORT et le groupe scolaire La Résidence.

Par ailleurs, a été créée au lycée Descartes de Rabat une nouvelle classe préparatoire aux grandes écoles, en sciences économiques.

2) A Djibouti

Les associations gestionnaires du lycée Joseph Kessel et de l'école Françoise Dolto, établissements tous deux conventionnés avec l'agence, ont décidé de fusionner.

Ils ont adopté en avril 2007 les statuts de la nouvelle et unique association de parents. Cette fusion est effective depuis le 1er septembre 2007. Elle facilitera notamment le financement de nouveaux équipements, leur mutualisation ainsi que des économies d'échelle pour les frais de fonctionnement.

L'évolution des effectifs

Les 96 écoles et établissements (EGD et conventionnés) du continent africain ont accueilli 58 423 élèves à la rentrée 2006, ce qui représente 1 278 élèves supplémentaires, soit une hausse de 2,2 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation provient pour moitié de l'inscription de nouveaux élèves dans les établissements du Maroc, de Tunisie et d'Algérie et, pour une moindre part, de ceux du Nigeria et d'Egypte. Le reste de la hausse des effectifs d'élèves provient des établissements et des niveaux récemment homologués.

Pour ce qui concerne les personnels, les établissements du continent africain comptent, pour l'année scolaire 2006/2007, 542 postes d'expatrié et 1997 postes de résident. Les effectifs de personnels expatriés, connaissent une légère baisse de 2% (553 postes l'année précédente). Les personnels résidents sont en hausse de 0,4% (1989 l'année précédente).

Les opérations immobilières

Des projets immobiliers d'envergure ont été entrepris dans la zone, notamment à Dakar où est engagé le projet de reconstruction du lycée Jean Mermoz sur le site déjà occupé par cet établissement. Les études sont en cours pour la réalisation de ce nouvel établissement qui devrait pouvoir accueillir 2 500 élèves. Des appels d'offres devraient être lancés début 2008.

A Nouakchott, en Mauritanie, la construction d'une maternelle supplémentaire a été effectuée en 2007 et un projet d'extension du lycée est à l'étude.

A Tunis, des travaux d'extension du site de l'école Robert Desnos sont en cours avec une réouverture prévue pour septembre 2008.

A Alger, des travaux sont également en cours au lycée Alexandre Dumas pour l'ouverture de classes de 6ème, 5ème et 4ème.

A Madagascar, des études sont menées pour le projet d'extension du lycée français de

Tananarive.

A Sousse (Tunisie), l'Agence a identifié un terrain qu'elle souhaite acquérir pour la relocalisation du collège Charles Nicolle.

Au Caire (Egypte), l'Agence a dû abandonner la procédure de partenariat public-privé (PPP) en raison de résultats insuffisants. Ce projet est toutefois relancé en maîtrise d'ouvrage publique par un concours d'architecture lancé localement.

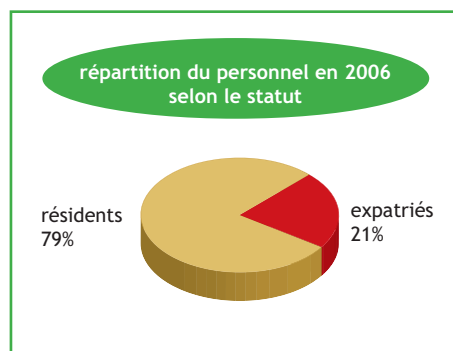
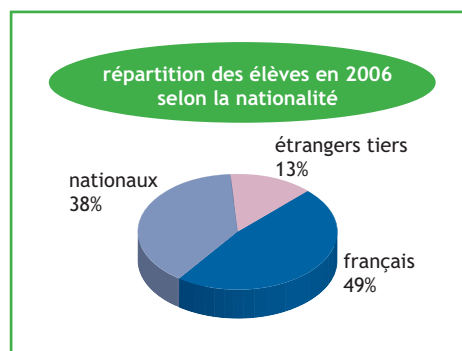
Pour ce qui concerne les établissements conventionnés, l'agence a apporté une aide technique ainsi qu'un soutien financier à plusieurs projets. Des travaux sont notamment en cours à l'école française Jacques Prévert au Ghana .

Enfin, des travaux, financés par les autorités ivoiriennes, ont débuté afin de permettre la réouverture à la rentrée 2008 de l'établissement Blaise Pascal à Abidjan.

l'évolution des effectifs en Afrique

	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07
les élèves	59 033	58 915	59 488	57 145	58 423
		-0,2%	1,0%	-3,9%	2,2%
français	28 067	27 845	28 255	27 421	28 498
		0,8%	1,5%	-3,0%	3,9%
nationaux	22 781	23 071	23 092	22 151	22 266
		1,3%	0,1%	-4,1%	0,5%
étrangers tiers	8 185	7 999	8 141	7 573	7 659
		-2,3%	1,8%	-7,0%	1,1%
le personnel	2 437	2 468	2 561	2 542	2 539
		1,3%	3,8%	-0,7%	-0,1%
expatriés	681	619	562	553	542
		-9,1%	-9,2%	-1,6%	-2,0%
résidents	1 756	1 849	1 999	1 989	1 997
		5,3%	8,1%	-0,5%	0,4%

sources : stats & ratios AEFE



L'Amérique

Les faits marquants

La zone Amérique n'a pas connu de crises politiques ou institutionnelles graves mettant en péril le fonctionnement des enseignements au cours de l'année scolaire 2006-2007. La situation à Haïti notamment s'est stabilisée. De même, les tensions au Nicaragua se sont apaisées.

En Amérique latine, les établissements de Bolivie et du Venezuela ont connu des tentatives de remise en cause de leur indépendance par les autorités politiques locales. Des mesures ont été prises afin d'assurer la pérennité ainsi que le bon fonctionnement de nos établissements et les postes diplomatiques, en concertation avec nos équipes de direction, restent vigilants sur ces questions.

Les établissements d'Amérique centrale et du sud souffrent de la précarité des situations économiques locales, accentuées par les dévaluations des monnaies. La mise en place de mesures contraignantes (contrôle des changes, fiscalisation des mouvements bancaires internationaux...) génère des difficultés dans leurs relations avec l'Agence.

Conformément aux objectifs du programme annuel de performance de la mission «action extérieure de l'Etat», ainsi qu'au mouvement général de rééquilibrage des efforts financiers entre l'AEFE et les établissements, l'Agence a continué d'augmenter les taux de participation aux salaires des résidents et les taux de contribution à l'indemnité spécifique de vie locale (ISVL) dans la majorité des établissements du secteur. La situation en Amérique centrale et en Amérique du sud est marquée par le grand nombre d'établissements qui scolarisent une large part d'élèves du pays d'accueil et un faible pourcentage d'élèves français.

Il convient également de noter que deux nouveaux établissements ont été homologués

à la rentrée 2006 : l'école de Ciudad del Este au Paraguay, et celle d'Austin aux Etats-Unis.

Les questions particulières

A Sao Paulo, le processus d'émancipation de la section française par rapport à la Fondation Pasteur, qui a débuté en 2005/2006, est encore en cours.

Les classes de 1^{ère} et de terminale ont obtenu leur homologation au lycée de Guadalajara, ce qui représente 31 élèves supplémentaires.

L'évolution des effectifs

A la rentrée 2006, les 36 établissements (EGD et conventionnés) de la zone Amérique ont accueilli 30 146 élèves, ce qui représente 702 élèves supplémentaires (+ 2,4 %).

La hausse des effectifs concerne toutes les zones : 4,49% pour l'Amérique du Nord, 2,21% pour l'Amérique Centrale, 1,05% et pour l'Amérique du Sud.

Les effectifs d'élèves français dans la zone Amérique connaissent une augmentation de 322 élèves (+ 3,4 %).

Pour ce qui concerne les personnels, les établissements de la zone comptaient pour l'année scolaire 2005/2006, 233 postes d'expatrié et 627 postes de résident. Les effectifs expatriés ont légèrement diminué avec 227 postes cette année, soit une baisse de 2,6%. Les effectifs résidents sont en augmentation avec 13 postes supplémentaires, soit une augmentation de 2,1%. Le rééquilibrage entre les expatriés et les résidents se poursuit et aboutit à un solde positif de création de 7 postes de résidents. Ces personnels ont été affectés dans les différents établissements en fonction des évolutions d'effectifs et des besoins pédagogiques.

Les opérations immobilières

Parallèlement au rééquilibrage des efforts financiers consentis par les établissements en terme de participation aux salaires des résidents, l'AEFE a continué d'accompagner de nombreux dossiers de construction ou de rénovation.

Ainsi, les travaux de rénovation du lycée de Conception au Chili ont été cofinancés par l'AEFE à hauteur de 150 000 euros. Il en est de même pour les travaux d'extension du lycée franco-mexicain de Mexico pour un montant équivalent.

Le lycée Molière de Rio de Janeiro a également bénéficié d'une aide de 40 000 euros pour la rénovation de sa demi-pension.

Des travaux de sécurité au collège Martinez

de Buenos Aires et au lycée La Condamine de Quito ont également fait l'objet de subventions de la part de l'agence pour des montants de 20 000 et de 80 000 euros respectivement.

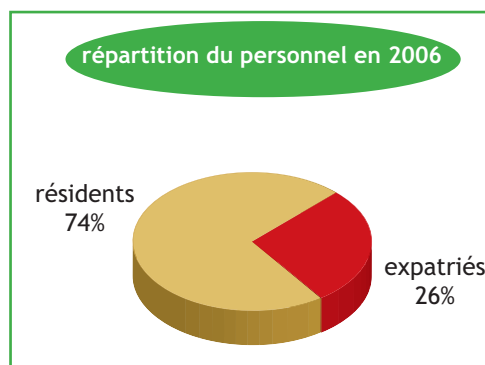
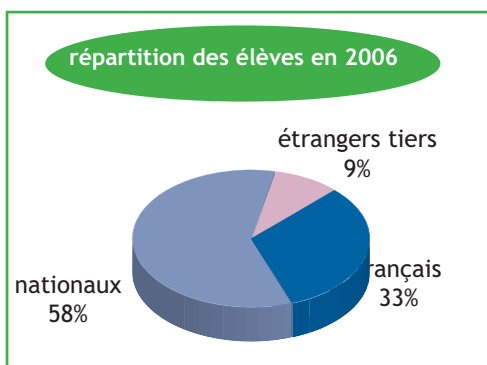
L'Agence a aidé au financement de l'équipement des salles de sciences du lycée français de Caracas au Venezuela (84 000 euros) et à l'équipement informatique du lycée de Montevideo en Equateur (16 600 euros).

A Brasilia, l'achat du terrain par l'AEFE afin de construire un nouvel établissement n'a pas encore abouti en raison de divergences avec le vendeur. Le poste diplomatique et le comité de gestion sont à la recherche d'une solution alternative.

l'évolution des effectifs en Amérique

	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07
les élèves	30 768	28 795	29 210	29 444	30 146
		-6,4%	1,4%	0,8%	2,4%
français	9 983	9 122	9 415	9 508	9 830
		-8,6%	3,2%	1,0%	3,4%
nationaux	18 132	17 204	17 183	17 342	17 517
		-5,1%	-0,1%	0,9%	1,0%
étrangers tiers	2 653	2 469	2 612	2 594	2 799
		-6,9%	5,8%	0,7%	7,9%
le personnel	954	831	846	860	867
		-12,9%	-1,8%	1,7%	0,8%
expatriés	279	257	237	233	227
		-7,9%	-7,8%	-1,7%	-2,6%
résidents	675	574	609	627	640
		-15,0%	6,1%	3,0%	2,1%

sources : stats & ratios AEFE



L'Asie

La zone Asie/Moyen-Orient/Océan indien regroupe 47 établissements en gestion directe ou conventionnés (5 EGD et 42 conventionnés). 850 postes de titulaires sont attribués à ces établissements (249 postes d'expatrié et 601 postes de résident).

Les faits marquants

En Asie, il faut souligner la nette et constante augmentation des effectifs d'élèves, le plus souvent liée à l'implantation d'entreprises françaises. L'Agence s'efforce d'accompagner cette augmentation sur plusieurs plans :

- pédagogique : développement de filières bilingues ou trilingues, de classes à langues renforcées, afin d'offrir aux élèves français la valeur ajoutée du plurilinguisme et d'attirer les élèves nationaux.
- carte des emplois : les créations de postes (AEFE et recrutés locaux), en hausse de 3 %, concernent essentiellement des postes d'expatriés à profil (maîtres formateurs coordinateurs du bilingue, ou responsables de l'aide à l'insertion d'élèves en difficulté, conseillers pédagogiques) et des résidentialisations de titulaires non résidents.
- projets immobiliers : près de la moitié des établissements de la zone sont en phase d'extension ou de relocalisation.
- évolutions statutaires des établissements, pour une meilleure intégration au pays d'accueil.

Au Moyen-Orient, l'événement majeur a été la guerre au Liban. Malgré la dureté du conflit, le réseau des 6 établissements conventionnés avec l'Agence n'a pas été profondément affecté, tant sur le plan humain que matériel : 10 856 élèves, soit 95 % des effectifs, étaient présents à la rentrée 2006. La quasi-totalité des personnels d'encadrement et des enseignants ont également repris leur fonction. Il en est de même pour les 25 établissements homologués, scolarisant environ 35 000 élèves. Cela confirme, dans un climat complexe, la confiance des parents envers

l'enseignement français et les établissements conventionnés avec l'Agence.

Dans l'ensemble des pays du Moyen-Orient, les missions concernant la sécurité des établissements se sont poursuivies. Plusieurs de ces établissements ont effectué, avec l'appui de l'Agence, des travaux permettant de renforcer leur protection. L'Agence a été particulièrement présente en Arabie Saoudite lors des événements survenus en février 2006.

Aux Emirats Arabes Unis, le renforcement des partenariats avec les établissements homologués relevant de la Mission Laïque Française a permis de développer une complémentarité en réponse à la forte croissance des effectifs d'élèves. Suite à l'inauguration du nouveau lycée Georges Pompidou à Sharjah/Dubaï, le lycée d'Abu Dabi a également mené des importants travaux d'extension.

Dans l'Océan Indien, à Madagascar, un cadre d'actions à moyen terme a été négocié avec l'ensemble de la communauté éducative et de ses partenaires, dans la ligne du « plan enseignement français à l'étranger » mené par le poste. Il en résulte une harmonisation du réseau en terme de mutualisation des ressources, de renforcement des liens et de partage des moyens, ainsi qu'une meilleure articulation entre les établissements conventionnés ou EGD et les homologués. A Maurice, 3 établissements conventionnés relèvent désormais de l'Agence : le lycée Curepipe à La Bourdonnais, l'Ecole du Nord à Mapou et le lycée des Mascareignes nouvellement créé à Moka, à partir du transfert des classes du secondaire de l'école du Nord.

L'évolution des effectifs

Durant cette année scolaire 2006/2007, le dynamisme du secteur Asie/Moyen Orient/Océan Indien, qui a connu une progression globale des effectifs de 3,5%, se concentre essentiellement sur la zone Asie : les effectifs y ont augmenté de 7%, passant de 10 308 à

11 035 élèves. Au Moyen-Orient, malgré les événements survenus au Liban l'été 2006, la zone qui compte 20 121 élèves (contre 19 550 en 2005) maintient une légère croissance (+3%). Quant à l'Océan indien, les effectifs sont relativement stables : passant de 10 334 à 10 463 élèves, soit une hausse de 1%.

L'augmentation du nombre d'élèves français, qui se poursuit principalement dans les pays d'Asie et d'Asie du sud, est un mouvement qui résulte de la montée en puissance des entreprises françaises dans ces zones à forte croissance économique.

Une évolution positive des effectifs d'élèves étrangers tiers se confirme dans les établissements du Moyen Orient, au Koweït, au Qatar, en Arabie saoudite et aux Emirats

Les opérations immobilières

L'importance des opérations immobilières en cours dans la zone Asie est la conséquence du dynamisme des établissements de la zone et notamment de l'augmentation des effectifs d'élèves.

A Hanoï, des négociations sont en cours pour la location d'un terrain, ainsi que pour une clarification des statuts du lycée.

A Ho Chi Minh Ville, suite à la location du terrain, le marché de maîtrise d'œuvre pour le nouvel établissement a été signé en mai 2007 et les appels d'offres des travaux seront lancés début 2008.

A Pondichéry, des subventions du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE) et de l'Agence ont permis d'importants travaux de rénovation sur les trois sites de l'établissement.

A Madagascar, les négociations se poursuivent pour l'achat du terrain de l'école d'Ambohibaho (EGD), et l'Agence évalue le projet de construction d'un nouveau collège pouvant doubler la capacité d'accueil à Tananarive.

A Abu Dabi, l'extension du lycée se poursuit,

Arabes Unis.

En Afghanistan, la filière d'excellence, créée par le CEFA qui a statut d'EGD, accueille les meilleurs élèves des deux lycées afghans de Malalaï et Istiqlal : plus de 700 élèves nationaux sur 8000 suivent cette filière qui développe l'enseignement des sciences en français.

Pour ce qui concerne les effectifs des personnels, la carte scolaire de l'année 2006-2007 montre une diminution de 7 postes d'expatrié et une augmentation de 12 postes de résident.

financée par les autorités émiriennes en échange de l'accueil au lycée d'élèves émiriens.

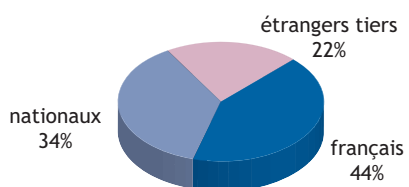
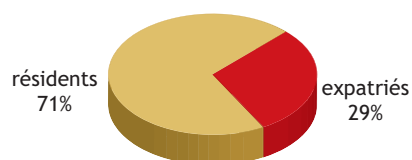
A Tokyo, la perspective d'un nouvel établissement d'une capacité de 1500 élèves est à l'étude. Cette opération serait réalisée par la vente du terrain de Fujimi, hébergeant l'école primaire, et l'achat du nouveau terrain d'Ikebukuro, appartenant à la municipalité de Tokyo, et permettant un regroupement du lycée.

En outre, des subventions d'investissement accordées par l'Agence pour plus d'un million d'euros ont permis d'aider les écoles et lycées conventionnés à se développer: les établissements des Seychelles, de Jérusalem, d'Israël, de Maurice, d'Iran, des Emirats Arabes Unis, et de Madagascar en ont bénéficié.

l'évolution des effectifs en Asie

	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07
les élèves	27 038	27 781	28 345	29 693	31 007
		2,7%	2,0%	4,8%	4,4%
français	11 240	11 599	12 876	12 850	13 592
		3,2%	2,4%	8,2%	5,8%
nationaux	10 091	10 289	10 623	10 583	10 643
		2,0%	3,2%	-0,4%	0,6%
étrangers tiers	5 707	5 893	5 846	6 260	6 772
		3,3%	-0,8%	7,1%	8,2%
le personnel	848	794	827	845	850
		-6,4%	4,2%	2,2%	0,6%
expatriés	309	273	251	256	249
		-11,7%	-8,1%	2,0%	-2,7%
résidents	539	521	576	589	601
		-3,3%	10,6%	2,3%	2,0%

sources : stats & ratios AEFÉ

répartition des élèves en 2005
selon la nationalitérépartition du personnel en 2005
selon le statut

L'Europe

Des dynamiques de zone

L'action destinée à renforcer l'ancrage de nos établissements dans l'environnement pédagogique local se poursuit. Elle se traduit par une coopération éducative étroite, l'étude rendue obligatoire de la langue nationale, l'accueil d'élèves nationaux dans un cursus binational et la négociation par le ministère de l'Education nationale de certifications de fin d'études secondaires binationales.

Les cinq zones de formation continue, qui composent le secteur européen de l'AEFE (l'Europe du Nord-Ouest, l'Europe centrale, l'Europe orientale et scandinave, l'Europe ibérique et l'Europe du Sud-est) ont renforcé leur politique de réseau et leur ancrage dans l'environnement pédagogique local. Elles ont également accru leur coopération avec les autorités locales, développé l'enseignement bilingue et travaillé à des certifications de fin d'études secondaires binationales.

La zone d'Europe du Nord-Ouest

Elle se caractérise par un taux de scolarisation d'élèves français de 75%, le plus élevé du secteur Europe et par la croissance rapide des effectifs (+ 4%), aussi bien à Londres, qu'à Bruxelles ou Dublin.

C'est dans cette zone anglophone qu'ont été menées les expériences les plus innovantes dans le domaine linguistique. Ainsi, des classes bilingues pilotes ont été ouvertes à Londres (maternelle franco-anglaise), à Bruxelles (maternelle franco-anglaise et franco-allemande), et à Dublin où ont été mises en place des classes de collègue qui préparent conjointement au brevet des collèges et au junior certificate. Ces expériences réussies et plébiscitées par les familles seront poursuivies et approfondies. Elles servent aussi de références pour d'autres implantations.

La zone d'Europe centrale

Cette zone germanophone connaît aussi un développement de plus de 4%. Nos établissements accueillent de plus en plus

d'élèves nationaux (27% des effectifs), en raison de l'élargissement du nombre des écoles reconnues Ersatzschulen et des lycées préparant à la double certification Abibac.

Au cours de l'année 2006-2007, un travail de rénovation pédagogique des lycées franco-allemands de Sarrebrück et de Fribourg a été entrepris et piloté par les inspecteurs de mathématiques et de physique-chimie en poste à l'Agence. Ainsi, les programmes et les grilles horaires des disciplines scientifiques ont été harmonisés, afin de permettre une véritable intégration des élèves dans le premier cycle et de renforcer le biculturalisme dans ces établissements.

La zone d'Europe orientale et scandinave

Avec près de 7% d'augmentation de leurs effectifs, les établissements de cette zone font preuve d'une grande vitalité. En raison de l'implantation de nouvelles entreprises françaises dans cette zone, les établissements doivent faire face à des hausses rapides d'effectifs. En Russie, l'afflux d'une centaine d'enfants supplémentaires à Moscou pour la rentrée 2006 a nécessité l'ouverture de quatre divisions supplémentaires. L'école de Saint-Petersbourg, en pleine expansion également, a été rattachée administrativement au lycée de Moscou.

Le projet de zone axé sur l'ouverture aux pays d'accueil a permis de renforcer les relations de coopération par la formation et l'échange de professeurs, en Bulgarie, République tchèque, Slovaquie et Pologne. Les négociations en vue de la double délivrance du baccalauréat et de la matura polonaise- le Matubac- ont été relancées, de même que la reconnaissance du baccalauréat pour l'accès à l'université tchèque des élèves issus de la filière bilingue franco-tchèque du lycée de Prague.

L'école de Tachkent, homologuée depuis 2001 et rattachée à cette zone, a passé une convention avec l'Agence effective au 1er janvier 2007.

L'Europe ibérique

Avec 13 établissements en gestion directe ou conventionnés, cette zone totalise les effectifs les plus nombreux d'Europe, mais ils sont stables au Portugal et en augmentation de 2% seulement en Espagne. Les élèves nationaux représentent 55 % de ces effectifs.

Pour la première fois en juin 2007, les bacheliers de nos lycées n'ont pas eu à passer les épreuves de la « selectividad », qui leur étaient jusque là imposées en plus du bac, pour l'accès dans les universités espagnoles.

L'Europe du Sud-Est

C'est dans cette zone que l'on trouve les situations les plus contrastées, avec d'une part, près de 10% de croissance en Bulgarie et en Roumanie, et d'autre part, une légère diminution des effectifs dans le réseau italien.

A Zagreb, le projet franco-allemand-croate d'un Eurocampus a été réactivé.

L'évolution des effectifs

L'ensemble de la zone Europe scolarise 44 189 élèves, soit des effectifs en augmentation de 3% par rapport à l'année précédente. Le dynamisme de cette zone se confirme donc avec une hausse du nombre d'élèves de près de 7% sur deux ans.

Pour ce qui concerne les personnels, la zone compte 2 031 postes dont 245 sont occupés par des expatriés et 1 786 par des résidents. Il faut souligner la hausse du nombre des postes cette année avec 2 postes d'expatrié et 22 postes de résident supplémentaires.

Les opérations immobilières

En 2006-2007, les lycées de Francfort, Vienne, Bruxelles, Barcelone, Valence et Lisbonne ont été remis en dotation à l'Agence.

De nombreux travaux de rénovation et de remise aux normes ont été entrepris ou poursuivis, à Madrid, Barcelone, Lisbonne, Bruxelles, Londres, Rome. Les projets de construction à Bucarest, Ankara, Dublin, Sofia ont été retardés pour des raisons diverses, sans être remis en cause. A Munich, l'Agence a acheté un nouveau bâtiment en décembre 2006, qui hébergera dès la fin des travaux de rénovation, à la rentrée 2008, l'école maternelle et primaire.

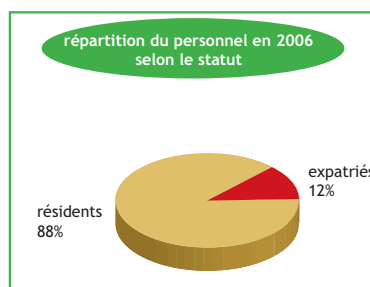
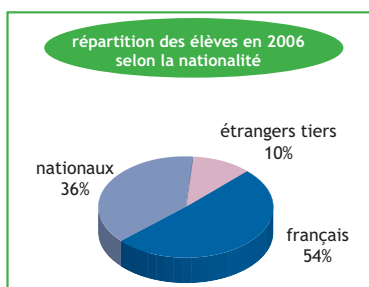
La rentrée 2006 s'est effectuée dans de nouveaux locaux à Milan et les bâtiments

renovés du lycée franco-hellénique d'Athènes ont pu être inaugurés.

A Londres, l'Agence poursuit ses recherches immobilières afin de créer un nouveau site qui permettra de soulager les écoles françaises de cette métropole qui connaissent une très forte demande de scolarisation. Ces recherches n'ont pas encore abouti à la rentrée 2007.

l'Europe					
	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07
les élèves	42 801	41 460	41 306	42 904	44 189
français	20 546	-3,1%	-0,4%	3,9%	3,0%
nationaux	17 344	-2,2%	4,2%	5,2%	6,9%
étrangers tiers	4 911	-3,6%	-5,4%	2,7%	-1,4%
le personnel	1 897	1 910	1 947	2 007	2 031
expatriés	309	0,7%	1,9%	3,1%	1,2%
résidents	1 588	-12,9%	-12,3%	3,0%	0,8%
		3,3%	4,3%	3,1%	1,2%

sources : stats & ratios AEFÉ



les élèves



Evolution des effectifs scolarisés

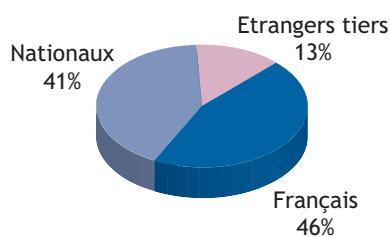
Les effectifs d'élèves continuent à augmenter au sein du réseau de l'Agence, enregistrant une nouvelle hausse de 2,9% en 2006-2007. Les établissements ont accueilli **163 765 élèves** de toutes nationalités à la rentrée 2006, dont 46% de Français. Toutes les zones continentales enregistrent une hausse significative de leurs effectifs.

Il faut souligner le rythme particulièrement soutenu de cette hausse dans la zone Asie (4,4%), ainsi qu'en Europe (3%).

La zone Afrique, après une baisse l'année

précédente due aux événements en Côte d'Ivoire, enregistre une augmentation de 2,2% du nombre d'élèves scolarisés. Enfin, la zone Amérique connaît également une hausse de 2,4% de ses effectifs. De manière générale, le réseau de l'AEFE reste un des dispositifs d'enseignement à l'étranger parmi les plus attractifs et connaît un développement qui ne semble pas vouloir s'infléchir.

répartition des élèves par nationalité



évolution des effectifs des élèves

effectif et évolution en %

	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07
ensemble	159 640	156 951	158 349	159 186	163 765
Afrique	59 033	58 915	59 488	57 145	58 423
Amérique	30 768	28 795	29 210	29 444	30 146
Asie	27 038	27 781	28 345	29 693	31 007
Europe	42 801	41 460	41 306	42 904	44 189
les élèves français	69 836	68 651	70 474	71 798	75 463
Afrique	28 067	27 845	28 255	27 421	28 498
Amérique	9 983	9 122	9 415	9 508	9 830
Asie	11 240	11 599	11 876	12 850	13 592
Europe	20 546	20 085	20 928	22 019	23 543
les élèves nationaux	68 348	67 286	66 720	66 328	66 457
Afrique	22 781	23 071	23 092	22 151	22 266
Amérique	18 132	17 204	17 183	17 342	17 517
Asie	10 091	10 289	10 623	10 583	10 643
Europe	17 344	16 722	15 822	16 252	16 031
les élèves étrangers tiers	21 456	21 014	21 155	21 060	21 845
Afrique	8 315	7 999	8 141	7 573	7 659
Amérique	2 653	2 469	2 612	2 594	2 799
Asie	5 707	5 893	5 846	6 260	6 772
Europe	4 911	4 653	4 556	4 633	4 615

*sources : stats & ratios AEFE



L'aide à la scolarisation

Une mission fondamentale

La scolarité des enfants français à l'étranger est une préoccupation majeure des familles expatriées et des pouvoirs publics. A ce titre, l'aide à la scolarisation des enfants français résidant avec leur famille à l'étranger constitue pour l'Agence une priorité de gestion. Elle s'inscrit dans le cadre de la mission générale de service public d'enseignement que lui assigne la loi de 1990 (article 2) qui lui impose « d'aider les familles des élèves français à supporter les frais liés à l'enseignement élémentaire, secondaire ou supérieur de ceux-ci, tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité et d'accorder des bourses aux enfants de nationalité française scolarisés dans les écoles et les établissements d'enseignement français à l'étranger reconnus par le ministère de l'Education nationale ».

Le nombre de demandes de bourses scolaires est en progression constante depuis la création de l'Agence, reflet de la progression constante des effectifs scolarisés dans les établissements à programme français. Sur une période allant de 1994 à 2006, le nombre de dossiers examinés est en augmentation de 51,7 %, le nombre de demandes satisfaites est en progression de plus de 38,3 %, le nombre de familles concernées est lui-même en hausse de 40,9 %. L'évolution des demandes de bourses scolaires et l'augmentation du nombre de dossiers retenus progresse sensiblement plus vite que l'évolution du nombre total des élèves scolarisés en augmentation, pour cette même période, de 10%, mais aussi que l'évolution du nombre total d'élèves français scolarisés dans un des établissements à programme français en augmentation de 25%.

L'évolution du budget

Le système actuel des bourses scolaires, instauré par le décret 91-833 du 30 août

1991, a vu, depuis sa création, ses règles de fonctionnement évoluer le plus souvent en fonction du contexte budgétaire rencontré. L'action de l'Agence dans ce domaine s'inscrit en effet dans la limite de la dotation budgétaire annuelle (environ 10% du budget de l'Agence) qui lui est allouée. Celle-ci est par ailleurs assujettie à deux paramètres fondamentaux : l'évolution des frais de scolarité et la fluctuation des parités entre monnaies.

L'Agence, en plein accord avec la commission nationale des bourses scolaires, a mis en place une nouvelle politique de gestion des bourses scolaires qui vise à garantir l'aide apportée aux familles. Dans cette perspective, elle a défendu auprès de ses autorités de tutelle le principe d'une augmentation limitée mais régulière des crédits consacrés à cette mission (avec la nécessité d'accompagner l'évolution des frais de scolarité et de se prémunir contre des fluctuations des taux de change). Le tableau présenté ci-contre met en évidence l'évolution constante qui a été celle de la dotation allouée au titre de l'aide à la scolarisation, dotation qui a plus que doublé depuis 1994 et qui connaît, depuis 2000, une progression moyenne de l'ordre de 4,83 % par an. A noter toutefois que la dotation 2006 a été portée à 45,94 M€ par un prélèvement sur le fonds de roulement de l'AEFE de 3,58M€ et que la dotation 2007 ne progresse que de 2,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Un dispositif dont l'organisation se développe

Outre la mise à la disposition des 178 postes diplomatiques et consulaires ayant en charge la gestion des bourses scolaires de documents de référence annuellement mis à jour (instruction générale, guide de campagne, formulaire de demande, guide du participant aux commissions locales) et accessibles sur le réseau Diplonet du ministère des Affaires étrangères et européennes ainsi

que l'assistance téléphonique permanente assurée par les agents du service, l'Agence a mis en place, à la rentrée 2003-2004, une nouvelle application informatique de gestion du domaine au niveau central. Un nouveau logiciel consulaire est également aujourd'hui en phase de mise en œuvre.

Par ailleurs, en collaboration avec l'Institut de formation à l'administration consulaire (IFAC), des sessions annuelles de formation des agents consulaires affectés à la gestion des bourses scolaires, quel que soit leur statut, sont organisées par l'Agence depuis juillet 2000. A ce jour, 186 agents ont été ainsi formés dans ce cadre.

Le contact régulier avec le terrain constitue, en effet, la priorité de l'Agence et s'effectue également par le biais de missions d'audit régulièrement organisées à l'occasion des réunions des commissions locales au printemps et à l'automne. De nombreux postes ont ainsi reçu la visite des agents du service des bourses scolaires : Santiago, Buenos-Aires, Dakar, Conakry en 2006, Tananarive et Phnom-Penh en 2007.

A l'écoute de ses interlocuteurs

L'Agence tient toujours compte des observations formulées dans le cadre des commissions locales ou nationales ou dans les courriers qui lui sont adressés. Elle prend bonne note des problèmes et adopte une approche d'étude au cas par cas des dossiers délicats en particulier en ce qui concerne le patrimoine dans l'appréciation globale de la situation des familles. D'une façon plus générale elle s'attache à développer de nouvelles avancées pour répondre de façon concrète aux réflexions que mènent, sur le terrain, les différentes parties concernées par la gestion des bourses scolaires (tableaux définissant des seuils de patrimoine spécifiques pour certains pays, indexation de ces seuils sur le taux d'inflation...).

L'Agence enfin conserve toujours le souci de la scolarisation à la rentrée des enfants

potentiellement boursiers et s'intéresse aux motifs qui poussent certaines familles à retirer leurs enfants des établissements scolaires après avoir obtenu une aide à la scolarité. Elle porte systématiquement ces informations à la connaissance de la commission nationale. Cette instance a, en effet, accès à un grand nombre de documents statistiques fiables et régulièrement mis à jour qui lui permettent de travailler avec l'agence dans la plus grande transparence et dans l'intérêt de tous.

Bilan et perspectives

Le système des bourses scolaires constitue plus que jamais un outil essentiel du maintien de l'équilibre toujours aussi délicat à assurer dans le partage des coûts de fonctionnement du réseau d'enseignement français à l'étranger entre l'Etat et les familles. Aujourd'hui stabilisé sur un plan réglementaire et conforté sur un plan organisationnel et technique par la mise en œuvre de nouveaux outils informatisés de gestion, le dispositif fait l'objet d'un large consensus.

l'aide à la scolarisation*

allocation de bourses

année	1994	2002	2003	2004	2005	2006	2007
demandes	15 711	22 082	23 384	23 886	24 351	23 836	23 984
<i>évolution</i>		5,7%	5,9%	2,1%	1,9%	-2,15%	0,62%
attributions	14 194	18 553	19 310	19 482	19 839	19 588	19 756
<i>évolution</i>		4,7%	4,1%	0,9%	1,83%	-1,28%	0,86%

évolution de la dotation

dotation (en M€)	20,58	38,11	39,71	40,71	41,00	45,94**	47
évolution/exercice précédent (en %)	+16,38	+3,31	+4,19	+2,6	+0,71	+ 12,05	+2,31

* pour ce qui touche à l'aide à la scolarisation, les périodes s'entendent comme suit:

1994 : année scolaire 1993/1994 et 1994 (rythme sud), 2001 : année scolaire 2000/2001 et 2002 (rythme sud), etc

**prélèvement de 3,58M€ sur le fonds de roulement de l'AEFE inclus

Le concours général

Cette année encore, les élèves des établissements à programme français à l'étranger ont obtenu de nombreuses distinctions au concours général des lycées. Ils ont été récompensés dans des disciplines variées : histoire, langues vivantes, géographie, philosophie et sciences et vie de la terre.

Quatorze prix, sur un total de 100, leur ont été attribués en 2007 :

- six premiers prix (arabe, chinois, espagnol, portugais, histoire et philosophie)
- quatre deuxièmes prix (arabe, chinois, portugais et sciences de la vie et de la terre)
- quatre troisièmes prix (allemand, arabe, russe et géographie)

Ont été décernés par ailleurs :

Treize accessits :

- deux en allemand
- trois en chinois
- trois en arabe
- un en sciences économiques et sociales
- un en portugais
- deux en espagnol
- un en mathématiques

Quinze mentions :

- trois en allemand
- une en italien
- deux en espagnol
- neuf en arabe

Il convient de souligner que les lauréats 2007 étaient originaires de 23 établissements répartis dans 14 pays localisés en Europe, Asie du sud-est, Moyen-Orient, Afrique du nord, Amérique du Nord et Amérique du Sud.

Les bourses d'excellence

Le budget consacré par l'Agence au programme des bourses d'excellence (2.520.000 €) a été augmenté de 5 % par rapport à l'année précédente. Ce budget a permis de soutenir le projet de formation de 160 nouveaux étudiants. Quatre d'entre eux ont déposé un dossier «à titre conservatoire», ils commencent par un premier cycle universitaire dans leur pays d'origine et projettent de rejoindre ensuite le système universitaire français pour préparer un master.

Les différentes bourses accordées par l'AEFE pour la rentrée 2007 ont été attribuées au mois de juin à l'issue de la réunion d'une commission de spécialistes comprenant deux proviseurs de lycée parisien, un représentant de l'institut d'études politiques de Paris, des professeurs d'université, des professeurs de classes préparatoires, des représentants du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes de l'Agence.

L'examen des dossiers prend en compte une série de critères parmi lesquels les résultats scolaires des classes de première et de terminale, les revenus des parents et les avis des postes diplomatiques. L'attribution définitive de la bourse reste soumise à l'obtention d'une mention « bien » ou « très bien » au baccalauréat et à la confirmation de l'inscription en classe préparatoire ou en premier cycle universitaire.

Les élèves retenus sont originaires de 48 pays, 53 pays avaient présenté des dossiers. Les zones géographiques regroupant le plus grand nombre de bénéficiaires sont l'Afrique (51,2%), l'Amérique latine (18,8%), l'Europe (12,5%) et l'Asie (17,5%). Pour autant, il est utile de préciser que l'attribution des bourses d'excellence n'obéit à aucun principe de quotas par pays ou par zone géographique.

Plus de 58% de cette nouvelle promotion

de boursiers a opté pour une classe préparatoire à une grande école ou une classe préparatoire intégrée. La filière scientifique est suivie par 85% de ces élèves, 12% d'entre eux suivent une filière commerciale et 3% une filière littéraire. Viennent ensuite les études de médecine (13%). Par ailleurs, les différents cycles spécialisés de l'IEP de Paris (Dijon, Poitiers, Menton) accueillent 13% des boursiers. Près d'un boursier sur deux est actuellement inscrit dans un établissement de la région Ile de France. On constate également une importante présence de boursiers à Lyon et Toulouse.

Le programme des bourses d'excellence est destiné à des étudiants de premier cycle universitaire, le programme de bourses Major, financé par la DGCID, prend ensuite le relai. Il permet aux étudiants qui ont réussi la première partie de leur cursus, de poursuivre leur scolarité dans une grande école ou en université jusqu'au niveau master.

Une gestion unifiée des bourses d'excellence-major va voir le jour et sera confiée à l'Agence pour améliorer l'efficacité et la souplesse du dispositif.

Les élèves boursiers Major poursuivent leurs études dans des écoles d'ingénieurs et de commerce, dans les IEP, ainsi qu'à l'université. Beaucoup d'entre eux se signalent par une brillante réussite : parmi les 115 étudiants arrivés en France en 2005, 25% ont intégré une école d'ingénieur de premier rang (Ecole Polytechnique, Centrale...) et 11% une grande école de commerce (HEC, ESSEC, ESCP-EAP...).

Ce programme excellence-major intègre désormais un nouveau programme de bourses cofinancées par les entreprises.

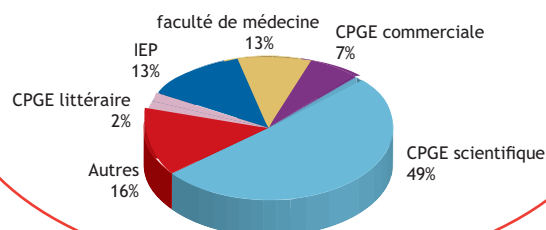
L'Agence assure la prise en charge de la couverture sociale de l'étudiant, ce qui lui permet de bénéficier du statut de boursiers du gouvernement français (BGF) et des entreprises financent la part des frais de voyage, les coûts de la scolarité et l'allocation mensuelle pour vivre en France. Sur ce mode la Fondation Bouygues a accordé 10 bourses

à des étudiants de Madagascar, du Maroc, de Roumanie, du Viêt-Nam. L'entreprise Saint-Gobain, présente au Brésil, a accordé une bourse à une élève du Lycée Molière de Rio de Janeiro et l'entreprise Lafarge installée en Equateur une bourse à une élève du lycée français de Quito.

les bourses d'excellence

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
budget (en millions d'euros)	2,13	2,13	2,13	2,26	2,4	2,52
nombre de bourses	105	115	125	200	179	160
nombre de dossiers examinés	282	258	304	325	372	313
attribution par pays						
nombre de pays présentant un dossier	52	55	52	56	57	53
nombre de pays ayant obtenu une bourse	41	40	49	50	52	48
attribution par régions						
Afrique	35	40	42	83	67	82
Amérique	29	36	27	54	40	30
Asie	24	24	31	31	39	28
Europe	17	15	25	32	33	20
attribution par filières						
scientifique	49	61	57	107	102	102
économique et sociale / juridique	39	41	41	47	43	30
médicale	3	3	14	15	17	20
littéraire et artistique	14	10	13	13	17	28
par type d'études						
classes préparatoires	84	78	85	130	113	93
facultés ou instituts	21	37	40	70	66	67

répartition en fonction de l'orientation



Le baccalauréat

Hors candidats libres, 10 441 candidats se sont présentés aux épreuves du baccalauréat 2006 dans les 88 centres d'examens ouverts à l'étranger, dont 3 664 français et 6777 étrangers. Les différents centres de baccalauréat à l'étranger ont, comme chaque année, bénéficié de l'appui efficace des services des examens de leur académie de rattachement.

Le taux global de réussite aux différentes séries et options du baccalauréat, sensiblement supérieur à celui des centres d'examens situés sur le territoire français (81,9%), s'établit pour 2006 à 93%. On notera, comme en France, des résultats plus modestes dans les filières technologiques, notamment la série STT (85,5%), lesquels restent toutefois sensiblement supérieurs à ceux des centres d'examens du territoire français (77,2%).

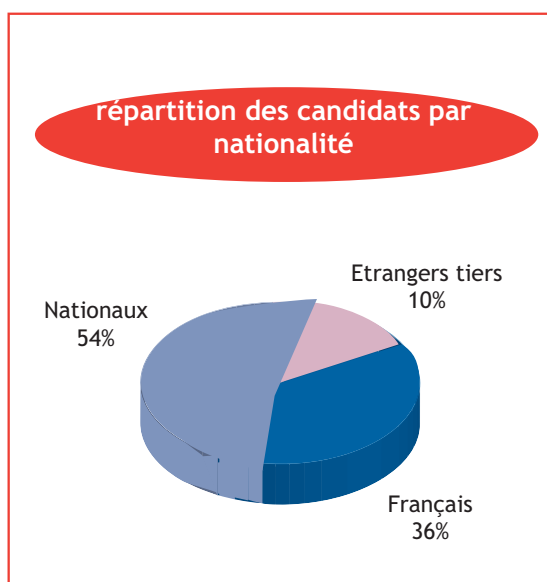
Les établissements du réseau de l'AEFE (établissements en gestion directe ou sous convention) obtiennent un taux de réussite particulièrement élevé avec 93,9 % de candidats reçus.

Parmi les candidats reçus, 55,2 % obtiennent une mention et un candidat sur quatre

obtient une mention « Bien » ou « Très bien ».

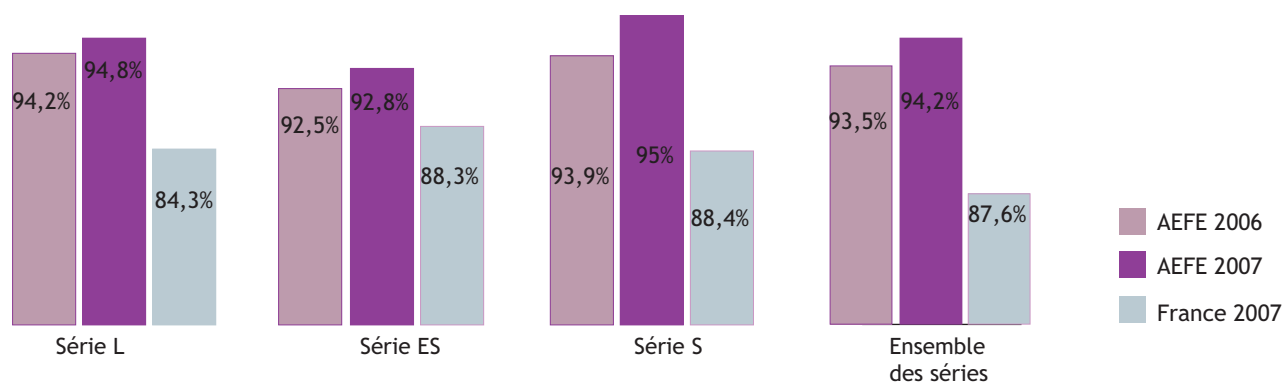
Les candidats inscrits à l'Option Internationale du baccalauréat, dans 10 établissements du réseau, obtiennent également de très bons résultats ; sur les 200 candidats présentés, 195 ont été reçus, soit un taux de réussite de 97,5%. On note aussi un très bon taux de réussite pour les candidats au baccalauréat franco-allemand. 220 élèves issus des lycées de Fribourg et Sarrebruck se sont présentés à cet examen et 207 ont été reçus, soit un taux de réussite de 94,1%.

La liste complète des résultats, établissement par établissement, figure en annexe du présent document. Les données prises en compte pour les établissements de l'hémisphère sud sont celles de la session précédente, les épreuves étant décalées d'un semestre.



réussite au baccalauréat						
	2002	2003	2004	2005	2006	2007
nombre de candidats	7 236	7 886	8 300	10 081	10 157	10 539
taux de réussite au baccalauréat						
réseau	93,36%	94,01%	93%	92,8%	93,4%	93,8%
France	79,80%	81,10%	79,7%	80,2%	81,9%	83,3%
par nationalité						
français	92,64%	91,34%	93%	92,6%	92,8%	93,3%
étrangers	92,71%	95,46%	93%	92,9%	93,1%	94,1%

Résultats au baccalauréat par série



les
personnels



Les personnels expatriés

Pour la rentrée 2007, l'Agence a recruté au total 279 personnels expatriés lors des différentes commissions paritaires centrales soit :

- 92 personnels d'encadrement : inspection (5), direction (64), administration (22) et faisant fonction (1 CPE)
- 111 personnels du second degré : conseillers pédagogiques (2), CPE (11), enseignants (98)
- 77 personnels du premier degré : directeurs d'école (62), enseignants maîtres formateurs (13) et adjoints (2).

Les deux tiers de ces postes ont été pourvus après présélection et entretiens avec les candidats.

Les nouvelles procédures mises en place depuis 2005 ont été reconduites avec les améliorations requises notamment sur le logiciel de saisie des candidatures spécialement conçu à cet effet par le bureau du recrutement et le service informatique de l'AEFE. Les difficultés rencontrées en 2005 pour l'impression des dossiers papiers des candidats ont été résolues.

- 3 822 dossiers de candidatures ont ainsi été validés sur le site internet de l'AEFE en septembre 2006
- 2 967 dossiers papier ont été transmis, pour instruction, au bureau du recrutement via la voie hiérarchique.

Les personnels résidents

Lors de la rentrée 2007, l'Agence a sollicité 872 demandes d'accord préalable de détachement pour les résidents :

- 4 personnels administratifs ;
- 373 enseignants du premier degré ;
- 495 dans le second degré.

Parmi eux :

- 63,8 % (556) ont été recrutés dès la rentrée (15 juillet à Pondichéry, 1er août dans les pays de rythme sud et l'Australie, 21 août au Québec, en Irlande, au Paraguay et en Europe scandinave et 1er septembre pour le reste du monde) ;
- 36,2% (316) sont des résidents à recrutement différé.

De nouveaux postes avec des profils spécifiques ont été déclarés vacants en cours d'année conduisant l'Agence à effectuer deux appels à candidatures supplémentaires pour des personnels du second degré en mars et juin 2007, ainsi qu'un appel à candidatures en juin pour des postes de directeurs d'école. Une commission paritaire centrale supplémentaire a été nécessaire afin de prendre en charge ce recrutement.

Enfin le recrutement de professeurs pour les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) du Lycée Descartes de Rabat a été réalisé en collaboration étroite avec l'Inspection Générale du ministère de l'Education nationale .

Globalement, un bilan positif des différentes opérations mises en place pour ce recrutement a pu être effectué lors des travaux des commissions paritaires bilans de juin 2007 où le calendrier prévisionnel des opérations pour la rentrée 2008 a été adopté.

Une vingtaine de postes seulement n'a pas trouvé de candidat. La collaboration avec le ministère de l'Education nationale et les autres Ministères approchés a permis pour cette rentrée encore d'obtenir le détachement de la plus grande partie des personnels pour lequel il a été sollicité.

Comme en 2006, le recrutement des résidents s'est effectué après celui des expatriés et le pourcentage de résidents à recrutement différé a diminué une nouvelle fois de quatre points, en atteignant 35 %.

Ce recrutement a lui aussi profondément évolué. A partir de données proposées par l'Agence, la saisie des postes vacants ou

susceptibles de l'être a été effectuée sur Internet par les établissements.

Après validation par les différents services de l'Agence, cette liste a été publiée sur internet puis alimentée par les établissements au fur et à mesure des accords donnés par les candidats à qui une proposition a été faite. Il en a résulté un suivi plus fin des recrutements et une information plus rapide des établissements sur les personnels déjà recrutés ailleurs et sur les détachements déjà obtenus. A terme, l'Agence souhaite

que les candidats retenus sur les postes puissent donner suite à ces propositions par Internet.

L'évolution des postes de personnels à l'étranger

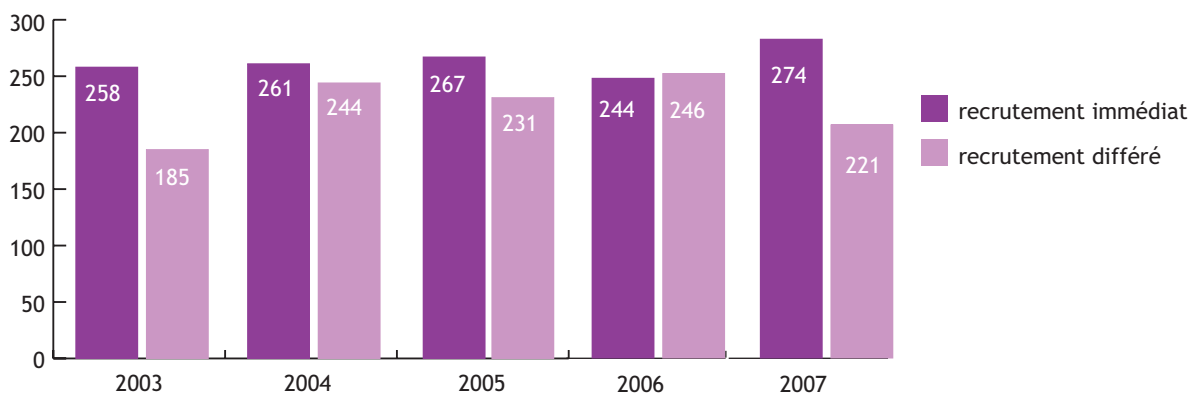
évolution des postes					
	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07
ensemble des postes de personnels à l'étranger	6 136	6 003	6 181	6 254	6 287
évolution/exercice précédent (en %)		-2,2%	3,0%	1,2%	0,5%
selon le statut					
expatriés	1 578	1 418	1 286	1 285	1 263
		-10,1%	-9,3%	-0,1%	-1,7%
résidents	4 558	4 585	4 895	4 969	5 024
		0,6%	6,8%	1,5%	1,1%
selon la fonction					
administratifs	383	376	366	381	384
		-1,8%	-2,7%	4,1%	0,8%
enseignants	5 753	5 627	5 815	5 873	5 903
dont		-2,2%	3,3%	1,0%	0,5%
1er degré	2 379	2 280	2 360	2 351	2 368
2nd degré	3 374	3 347	3 455	3 522	3 535

sources : stats & ratios AEFÉ (effectifs au 1er octobre 2006)
(les recrutés locaux ne sont pas comptabilisés)

le recrutement des résidents pour le 1er degré



le recrutement des résidents pour le 2nd degré



les grades des résidents recrutés (personnels administratifs et second degré)

attachés	SASU	Cat. C	certifiés	PEGC	PLP	CPE	prof. eps	divers
1	2	1	391	1	21	8	17	1

Les personnels enseignants inspectés

L'Agence travaille en étroite collaboration avec l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) et l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) sur des missions variées (inspection des personnels, évaluations, audits, etc.).

Cette collaboration porte notamment sur l'audit d'établissements afin de définir leurs besoins pédagogiques en prenant en compte, d'une part, l'application des programmes et des recommandations du ministère de l'Éducation nationale et, d'autre part, l'adaptation de ces programmes, l'ouverture aux pays d'accueil et la spécificité des établissements français à l'étranger.

Cette collaboration porte aussi sur l'analyse de réseaux d'établissements relativement homogènes et relevant de problématiques similaires (Liban, Maurice).

Cet appui apporté par le ministère de l'Éducation nationale à l'Agence permet également l'évaluation du fonctionnement du premier degré.

Enfin, il permet d'assurer l'inspection des personnels du second degré : le programme annuel (année civile) de missions est établi par l'IGEN à partir des demandes des établissements et des postes ainsi que des priorités fixées par l'Agence ; des inspections

supplémentaires peuvent être conduites à l'occasion d'une mission de coopération d'un inspecteur général ; des inspections sont également assurées lorsque se posent des problèmes ponctuels.

La collaboration entre l'Agence et les inspections générales se révèle particulièrement fructueuse car leur expertise permet à la fois de maintenir l'ancrage des établissements du réseau dans la politique éducative du Ministère de l'Éducation Nationale et de piloter les actions concernant l'ouverture au pays d'accueil.

A la rentrée scolaire 2006, cinq IA-IPR ont rejoint le service pédagogique pour des missions d'inspection mais aussi de pilotage de la didactique de leur discipline dans le contexte particulier des établissements de l'étranger. Les cinq disciplines dont ils ont la charge sont les sciences physiques et chimiques, l'anglais, les mathématiques, l'histoire-géographie et les lettres. A la rentrée 2006, un professeur d'arabe a également rejoint le service pédagogique afin de coordonner l'action des enseignants d'arabe de Tunisie et du Liban, ainsi que celle des enseignants de cette discipline en poste dans plusieurs autres pays de la zone.

Les personnels enseignants formés

L'Agence accorde une attention toute particulière à la formation continue qui constitue un élément central pour la qualité de l'enseignement dispensé dans les établissements.

Elle propose à ses agents, recrutés locaux inclusivement, un ensemble d'actions qui permettent à la fois de mettre en œuvre toutes les réformes du système éducatif français en temps réel, d'ouvrir l'enseignement sur le, pays d'accueil et d'exercer sa pratique dans un environnement différent.

La priorité accordée par l'Agence à la formation continue des personnels s'est traduite par une augmentation constante de

son budget : 4 661 737 euros pour les Plans

Régionaux de Formation (PRF) 2006/2007, soit 3.5 % de plus que le budget des PRF 2005/2006. Elle se traduit également par un pilotage qui s'appuie sur les compétences renforcées du service.

Les actions de formation ont principalement porté sur :

- La mise en œuvre des réformes aux trois niveaux de l'école, du collège et du lycée
- La mise en place des nouveaux programmes

- L'enseignement des langues vivantes
- L'orientation des élèves
- L'exploitation pédagogique des évaluations nationales
- L'aménagement des programmes d'enseignement
- Le français, langue de scolarisation

Les formations prévues dans les PRF 2006/2007 ont permis de réaliser près de 34 375 journées stagiaires, soit 20 % de plus que les prévisions pour l'année 2005 /2006. Au total pour l'année 2006, l'aide de l'AEFE s'est élevée à 2 341 848 euros.

Enfin, le site internet de la formation continue est en cours de refonte afin de faciliter la mise en réseau de toutes les ressources et de toutes les procédures.

L'année 2006 a également été marquée par de considérables progrès techniques, notamment la saisie en ligne des PRF et la généralisation des inscriptions en ligne. Ces nouveaux outils, nécessaires en raison de l'ampleur du réseau d'enseignement français à l'étranger et du large public concerné, augmentent l'efficacité de la politique de formation continue menée par l'Agence.

Les séminaires des partants

Le séminaire des personnels d'encadrement nouvellement affectés à l'étranger dans les établissements du réseau AEFE s'est déroulé du 14 au 18 mai 2007 au CIEP de Sèvres (Hauts-de-Seine).

Cette année, l'Agence a pu s'assurer des collaborations suivantes : la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Education nationale a été associée à ce séminaire de l'Agence. De même, sont intervenus M. le Doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale, M. le Directeur du CIEP, M. le Président de la Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger (FAPEE), l'Association nationale des écoles françaises de l'étranger (ANEFE), la MGEN, et Mme la Directrice de la Direction de la coopération culturelle et de français du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Conçu avec l'objectif de former les personnels d'encadrement à leur prise de poste, le séminaire a permis aux personnels prenant pour la première fois un poste à l'étranger

d'acquérir les fondamentaux en matière pédagogique, budgétaire, de gestion des ressources humaines et d'appréhender les spécificités d'un poste à l'étranger.

Les personnels en seconde mission ont pu rencontrer les chefs de service de l'Agence, s'approprier les problématiques de leur nouvel établissement et prendre toute la dimension de leur lettre de mission.

les services de l'agence



les personnels des services centraux

Au 1er janvier 2007, 125 postes étaient pourvus dans les services centraux de l'Agence, dont 73 à Paris et 52 à Nantes. La répartition des personnels selon leur corps d'origine montre que les agents du ministère de l'Education nationale restent les plus nombreux : ils représentent 41,6% des effectifs des services centraux.

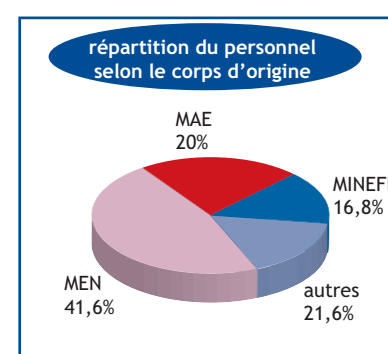
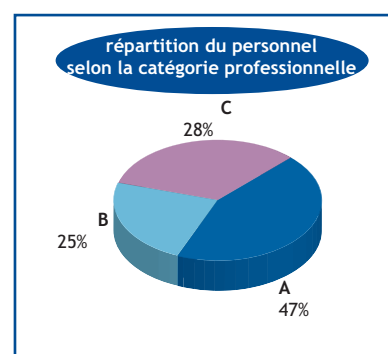
De même, les personnels de catégorie A représentent un peu moins de la moitié des

effectifs des services centraux (47%).

La délocalisation à Nantes des bureaux de l'agence comptable et de la partie développement du service informatique a permis de procéder à un rééquilibrage des personnels sur les deux sites géographiques de l'Agence : 58,4% des agents travaillent à Paris et 41,6% à Nantes.

les emplois à l'AEFE						
	2002	2003	2004	2005	2006	2007
total des emplois pourvus	96	101	106	106	122	125
postes non pourvus		13	8	15	-	-
Paris	59	61	67	72	69	73
Nantes	37	40	39	34	53	52
répartition par corps d'origine						
MEN	44	39	50	50	57	52
MAE	32	33	37	27	27	25
MINEFI	11	12	10	12	18	21
autres	9	17	9	17	20	27
prise en charge budgétaire						
AEFE	65	77	71	83	97	103
ministère de tutelle	31	37	35	23	25	22
répartition par catégories professionnelles						
A	38	35	45	47	56	59
B	25	33	26	22	29	31
C	36	33	35	37	37	35
répartition par sexe						
homme	36	37	42	40	48	47
femme	60	64	64	66	74	78
mobilité des agents						
part des agents présents depuis moins de 3 ans	38%	73%	50,0%	77,2%	66%	66%

sources : AEFE (effectifs au 1er janvier de chaque année)



les compétences immobilières de l'agence

Les orientations : la mise en œuvre d'une politique immobilière

Compte tenu du besoin de développement du réseau scolaire français à l'étranger (rénovation du patrimoine existant, construction de nouveaux établissements, etc) et des contraintes budgétaires pesant sur le ministère des Affaires étrangères et européennes auquel était affecté jusqu'alors l'ensemble du patrimoine des établissements scolaires à l'étranger, il a été décidé de donner de nouvelles compétences immobilières et domaniales à l'agence pour l'enseignement français à l'étranger. Dans ce cadre, il a également été décidé de lui transférer progressivement le patrimoine immobilier des établissements scolaires à l'étranger.

Dans un premier temps, le décret 2003-1288 du 23 décembre 2003 relatif à l'organisation administrative, budgétaire et comptable de l'AEFE a ouvert la possibilité à l'Agence d'avoir, en bien propre, un patrimoine immobilier. Ainsi, l'article 8-9 de ce texte stipule que le conseil d'administration de l'AEFE délibère sur les acquisitions, aliénations, échanges, locations, prises à bail, constructions, et réparations d'immeubles relevant de son domaine propre. Ce texte prévoit également la possibilité pour l'agence de verser des subventions d'investissement aux établissements scolaires conventionnés.

Il est toutefois apparu que les dispositions du décret de 2003 étaient insuffisantes et que l'état dégradé du parc des écoles françaises à l'étranger, que l'Etat ne pouvait financièrement entretenir dans de bonnes conditions, imposait à l'AEFE de s'investir davantage dans leur gestion immobilière.

Suite au plan d'orientation stratégique de l'agence adopté en décembre 2003 par son conseil d'administration, le décret 2005-551 du 19 mai 2005 est venu modifier le

décret de 2003 pour donner à l'Agence de nouvelles compétences en matière immobilière et domaniale.

Pour qu'elle puisse assurer ses nouvelles missions, ce texte prévoit de lui attribuer à titre de dotation les immeubles des établissements scolaires d'enseignement français à l'étranger en gestion directe, appartenant à l'Etat et affectés au ministère des Affaires étrangères.

C'est ainsi que, dans le cadre de la procédure domaniale prévue par le code du domaine de l'Etat et conformément au 4ème alinéa de l'article 1 du décret du 23 décembre 2003 modifié, la remise en dotation à l'AEFE de huit établissements scolaires en gestion directe (Lisbonne, Valence, Barcelone, Bruxelles, Vienne, Buenos Aires, Dakar, Francfort) a été prononcée par arrêtés conjoints du ministre délégué au Budget et à la Réforme budgétaire, chargé du Domaine de l'Etat, et du ministre des Affaires étrangères en date du 7 mars 2006. Ces huit établissements représentent une surface bâtie d'environ 75.000 m² sur les 360.000 m² que représente la totalité des établissements en gestion directe.

Afin de pouvoir assurer cette gestion, l'Agence a fait réaliser, sur la plupart des sites de ces établissements qu'elle a reçus en dotation, des expertises techniques lui permettant d'avoir une vision précise des problèmes immobiliers à résoudre et de pouvoir établir une programmation financière des interventions à prévoir.

Toutes ces opérations sont menées en maîtrise d'ouvrage publique. Pour assurer le montage et le suivi de ces projets, l'Agence s'appuie sur le service immobilier qu'elle a créé en 2005, ainsi que sur les compétences et le réseau du service des affaires immobilières du ministère des Affaires étrangères et européennes avec qui elle a passé une convention de conduite d'opération.

Bien que ces ensembles immobiliers restent soumis au Code du domaine de l'Etat, leur gestion technique, juridique et financière est désormais assurée directement par l'AEFE qui doit en assumer la responsabilité du propriétaire et prendre en charge l'entretien, l'aménagement et les réparations lourdes.

D'un point de vue domanial, l'AEFE devient compétente pour délivrer les titres de simple jouissance des biens qui lui sont remis en dotation, en fixer les conditions financières, et recouvrer directement le produit des redevances domaniales.

La remise en dotation prévoit également que l'Agence est substituée à l'Etat dans les droits et obligations résultant des contrats qu'il a passés, relatifs à la gestion des immeubles domaniaux concernés (contrats de location, conventions de mise à disposition d'immeubles, contrats de maîtrise d'œuvre, contrats de travaux,).



En 2007, l'Agence a proposé au ministère des Affaires étrangères et européennes une nouvelle liste d'établissements qui pourraient lui être remis en dotation.

Pour ce qui concerne les EGD, il s'agit des établissements suivants :

- Immeubles détenus en pleine propriété par l'Etat : le lycée français de Tananarive, l'école Paul Cézanne à Rabat, le groupe scolaire Claude Monet à Mohammedia, le lycée français Théodore Monod à Nouakchott, le lycée français de Barcelone (école Muner) et le collège Saint-Exupéry à Madrid.
- Immeubles détenus en simple jouissance par l'Etat : l'école Claude Bernard à Casablanca, l'école Colette à Ho Chi Minh ville, le lycée Stendhal à Milan, le lycée Alexandre Dumas à Moscou, le lycée Alexandre Dumas et l'école Max Marchand à Alger, l'école Albert

Camus et le collège Saint-Exupéry à Rabat.

Pour ce qui concerne les conventionnés, il s'agit des établissements suivants :

- Immeubles détenus en pleine propriété par l'Etat : le lycée français Jules Supervielle de Montévidéo, le lycée français de Tamatave, le lycée français de Séoul et le Grand lycée franco-libanais de Beyrouth.



Sur la base du décret de 2003, l'Agence a réalisé en biens propres plusieurs opérations:

- la prise à bail pour une durée de 50 ans d'un terrain à Hô Chi Minh Ville où un projet de construction est en cours d'études, les travaux devant démarrer début 2008,
- l'achat d'une école à Munich afin d'y réinstaller une partie du lycée français installé actuellement dans un immeuble en location ainsi que les travaux d'adaptation et de rénovation de cette école,
- à Sousse, l'Agence a identifié un terrain pour reconstruire le collège français; elle négocie actuellement l'acquisition de ce terrain
- à Londres, l'Agence recherche un nouveau site afin d'y créer une école primaire.
- des opérations destinées à accroître leurs capacités d'accueil sont actuellement à l'étude dans les établissements de Moscou et de Pékin.

L'Agence a engagé sur les biens remis en dotation les opérations suivantes :

- à Dakar, un projet de reconstruction du lycée Jean Mermoz est en cours, il permettra d'accueillir 2 400 élèves et sera achevé en 2010,
- à Barcelone, Bruxelles, Buenos Aires, Lisbonne, Valence et Vienne, des opérations de rénovation sont en cours de réalisation.

Enfin l'Agence a prévu d'aider les établissements conventionnés qui souhaitent s'engager dans une opération

de délocalisation en achetant le terrain d'assiette du futur établissement, lequel est mis ensuite à leur disposition moyennant une redevance domaniale. Ce principe a déjà été accepté pour la construction du lycée d'Ankara. Il est également envisagé pour les lycées de Brasilia, de Hanoi et d'Amman.



L'Agence avait également engagé une réflexion sur les montages innovants, notamment les contrats de partenariat public privé (PPP).

C'est ainsi que le projet de construction du nouveau lycée du Caire sur un terrain appartenant à l'Etat français a été engagé sur la base d'un contrat de partenariat qui devait être conclu dans le courant de l'année 2007. Cependant, les offres proposées représentaient un coût très nettement supérieur aux prévisions qui avaient été faites dans le cadre du rapport d'évaluation. De ce fait, l'Agence a dû déclarer sans suite la procédure engagée. Cette opération va donc faire l'objet d'une relance dans le cadre d'un montage classique avec le lancement dès la rentrée 2007 d'un concours d'architecture organisé localement.

A Tokyo, un projet est à l'étude afin de regrouper sur un seul site notre établissement qui est actuellement logé sur deux sites, l'un appartenant à l'Etat français, l'autre pris en location. La municipalité de Tokyo a fait une proposition de vente d'une école existante et susceptible d'accueillir l'ensemble de notre établissement. Le montage qui pourrait être adopté consisterait en la revente par l'Etat français du site dont il est propriétaire afin de financer une partie de l'achat du bien de la municipalité. Les travaux de rénovation et d'adaptation seraient ensuite réalisés par l'Agence. Des estimations sont actuellement en cours pour déterminer l'intérêt et la faisabilité de cette opération.



En attendant les prochaines remises en dotation, le ministère des Affaires étrangères et européennes continue d'intervenir sur le reste du parc immobilier à usage scolaire à l'étranger dont il a toujours la responsabilité. Il a ainsi engagé en 2007 les opérations suivantes :

- la construction de nouveaux bâtiments à l'école Robert Desnos à Tunis et au Groupe scolaire Honoré de Balzac de Kénitra au Maroc,
- des travaux de rénovation, notamment à Alger, mais également à Londres, Madrid et Pondichéry.



En mai 2006, le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat a commandé un audit de modernisation concernant la nouvelle compétence de l'AEFE en matière de gestion immobilière et ses perspectives d'évolution.

Suite à cet audit, l'effort de financement de l'Etat, qui doit accompagner le transfert progressif de la gestion immobilière, a abouti à une décision d'abondement de la dotation de l'Agence d'un montant de 8,5 M€ pour son budget 2008.

S'agissant de la rétrocession à l'Agence des produits des ventes d'immeubles scolaires appartenant à l'Etat, des opérations prévoyant ce type de montage (Tokyo, Amman, Sousse) sont cours d'examen avec le Département.

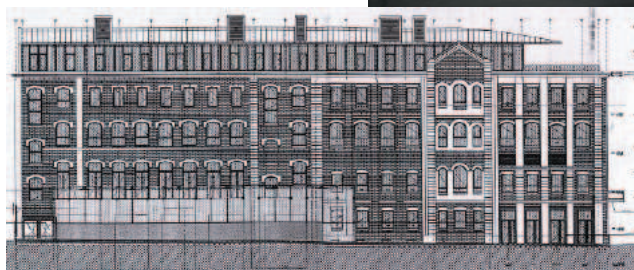
De plus, l'établissement d'un programme immobilier quinquennal ainsi que la négociation d'un contrat d'objectifs et de moyens entre les services de l'Etat et l'Agence doivent être engagés.

Pour ce qui concerne l'amélioration de la connaissance du parc des établissements dont elle assure désormais la gestion, l'agence a fait procéder pour chacun de ces sites à l'établissement de plans, d'états des lieux et d'études de diagnostics des bâtiments. Elle s'est rapprochée du service constructeur du

Département pour utiliser, le cas échéant, les mêmes outils informatiques de base de données. Ces outils n'étant pas adaptés aux besoins de l'agence, des logiciels spécifiques vont devoir être mis en place.

Enfin, l'Agence a doté le service immobilier de trois agents supplémentaires pour

pouvoir assurer l'ensemble de ces missions. La création d'un poste de Secrétaire général adjoint dans les services centraux permet également au Secrétaire général de superviser la stratégie immobilière de l'Agence.



Le service des personnels exerçant à l'étranger

Lors de l'année scolaire 2006-2007, quatre faits ont marqué l'année du service des personnels exerçant à l'étranger hors ses activités traditionnelles :

- l'élargissement des entretiens pour le recrutement des enseignants expatriés ;
- les élections au comité technique paritaire central et aux commissions consultatives paritaires centrales et locales de l'AEFE ;
- l'arrivée des personnels gérant la paie au sein du service ;
- le changement de logiciel de ressources humaines.

les élections

Tous les 3 ans, les personnels de l'Agence élisent leurs représentants au Comité Technique Paritaire Central (CTPC) et aux Commissions consultatives paritaires Centrales (CCPC) et Locales (CCPL) de l'AEFE. Les dernières élections ayant eu lieu en 2004, un nouveau scrutin a été organisé cette année. De nouveaux arrêtés ont été publiés (arrêté du 25 janvier 2007 pour le CTPC et du 27 février 2007 pour les CCPC et CCPL) qui ont introduit les principales modifications suivantes :

- les élections ont eu lieu exclusivement par correspondance ;
- les CCPC au nombre de 6 en 2004 ne sont plus que 5 en 2007 : 2 pour les enseignants du second degré (une pour les personnels agrégés et assimilés et l'autre pour les personnels certifiés et assimilés) 1 pour les enseignants du premier degré, 1 pour les personnels d'inspection et de direction et 1 pour les personnels administratifs, techniques et ouvriers;
- les CCPL au nombre de 1, 2 ou 3 en 2004 ne sont plus que 1 ou 2 : lorsque le nombre d'électeurs se situe entre 10 et 99, une CCPL unique est compétente pour l'ensemble des personnels ; lorsque ce nombre est supérieur ou égal à 100, deux CCPL sont élues, l'une compétente pour les enseignants du premier degré et l'autre pour l'ensemble des autres personnels.

124 pays ont été concernés par ces élections, 113 CCPL ont été désignées à l'issue du scrutin : 31 pays n'ont aucune CCPL, 73 n'en

ont qu'une et 20 en ont deux. Le nombre d'électeurs au CTPC s'est élevé à 9 881. Le corps électoral est composé des personnels des services centraux (contractuels, fonctionnaires détachés sur un contrat ou mis à disposition de l'agence), des expatriés, des résidents et des recrutés locaux des EGD.

l'arrivée des personnels en charge de la gestion de la paie

La préliquidation de la paie pour l'AEFE était assurée jusqu'alors par un service du ministère des Affaires étrangères et européennes en tant que prestataire de service. Le transfert des 18 supports budgétaires et des personnels correspondants du MAEE au service des personnels exerçant à l'étranger de l'Agence a considérablement simplifié la transmission des informations et a amélioré le traitement des dossiers. Les personnels ont ainsi un interlocuteur unique sur tous les sujets les concernant.

le changement de logiciel de ressources humaines

Depuis fin avril 2007, le logiciel de gestion Gesper a été remplacé par l'interface de SIRH MAGE. Ce logiciel est une base de données commune aux services de l'AEFE qui offre de nouveaux services, dont la saisie en ligne des candidatures aux postes d'expatrié. Ce changement s'est accompagné d'un renouvellement du parc informatique et de la mise en place de formations pour les personnels de l'Agence.

Des évolutions sont envisagées, notamment la mise en place d'un module de saisie des candidatures des résidents.

l'élargissement des entretiens

Un élargissement des entretiens pour le recrutement des enseignants expatriés a été mis en oeuvre. Cette nouvelle organisation permet de sélectionner les candidats les plus proches du profil des postes proposés au terme d'une procédure collégiale menée par le ministère de l'Education nationale et l'Agence

Les voyages et missions

L'AEFE a reconduit en 2007 le marché public qui la lie au prestataire de voyage Carlson Wagon-lit.

Le montant des commandes passées atteindra approximativement 2 700 000 € à l'échéance du contrat.

Le flux des personnels voyageant à l'occasion d'un voyage de départ ou de retour est en diminution par rapport l'exercice précédent (500 billets environ).

Le nombre de missions effectuées à l'étranger augmente, notamment en raison de la création de nouveaux services (service immobilier, collègue d'inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux).

La procédure de déconcentration des voyages de congé et de retour définitif vers les EGD devrait cette année conduire à une prise en

charge locale de 900 voyages pour environ 1000 en 2006.

En 2007, le prix des billets d'avion a continué à augmenter. Cette hausse est estimée à environ 12% par rapport à 2006.

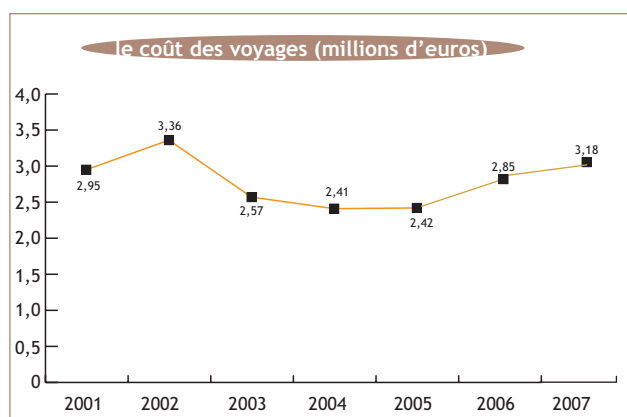
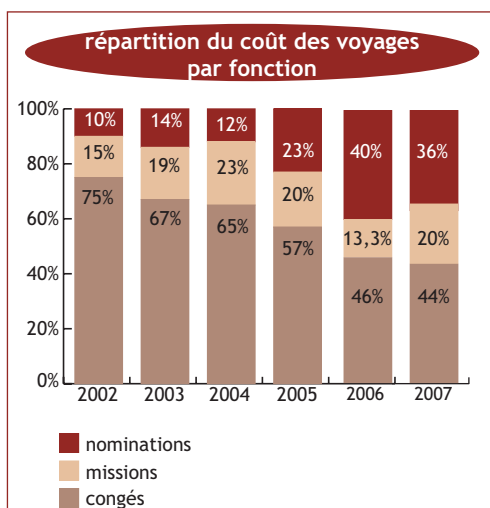
La mise en place des documents de voyage sécurisés (passeports biométriques) est terminée. Les quelques ralentissements qui subsistent quant aux délais de délivrance n'ont pas entraîné de retard de prise de poste pour les agents.

bureau des voyages

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
le nombre de billets	2 342	2 315	1 787	2 150	2 558	2 742
<i>évolution en %</i>		-1%	-23%	+20%	+19%	+7%
congés	1 606	1 441	1 084	1 060	1 209	1 344
missions	404	499	459	643	697	900
nomination	332	375	244	447	652	498

le coût des billets en €

	3 361 000	2 574 280	2 419 185	2 425 198	2 850 840	3 183 300
<i>évolution en %</i>		-23%	-6%	0%	+17%	+12%
congés	2 510 000	1 725 810	1 575 228	1 373 723	1 329 480	1 394 150
missions	506 300	486 050	551 605	495 150	379 990	638 250
nomination	344 700	362 420	292 352	556 325	1 141 370	1 150 900



Le renforcement du service pédagogique

Le renforcement du service pédagogique s'inscrit dans la volonté de donner à l'Agence les moyens d'assurer ses missions de pilotage, d'animation, d'inspection et d'évaluation des enseignements dispensés au sein du réseau. Dans cette perspective, ce service a intégré à la rentrée 2006 cinq IA-IPR dans les disciplines suivantes : sciences physiques et chimiques, mathématiques, anglais, histoire-géographie et lettres. Ils veillent au respect par les établissements des textes pédagogiques nationaux. Outre leurs missions d'inspection et de conseil aux enseignants, ces inspecteurs définissent les orientations pédagogiques pour les plans de formation relatifs à l'enseignement de leur discipline dans le contexte des établissements français de l'étranger. Ils veillent notamment à la bonne adaptation et à l'harmonisation des programmes français au contexte culturel des pays qui accueillent nos établissements. Enfin, ils élaborent des textes pédagogiques spécifiques, tels que la circulaire sur les langues ou les orientations concernant le français langue de scolarisation.

Un professeur d'arabe chargé de coordonner l'action des professeurs d'arabe de Tunisie et du Liban, ainsi que des enseignants en poste dans plusieurs autres pays, est également venu renforcer le service pédagogique de l'Agence.

Afin d'articuler au mieux son intervention avec les priorités définies par chaque poste diplomatique, l'Agence a encore renforcé sa cellule orientation avec quatre spécialistes de l'orientation (une inspectrice, deux directeurs de CIO, un professeur) chargés de soutenir l'action des établissements dans ce domaine et d'assurer un suivi des anciens élèves scolarisés dans les établissements d'enseignement supérieur français.

Un nouveau service en charge d'animer la politique de l'AEFE en matière d'orientation et d'enseignement supérieur a également été créé à la rentrée 2007. Il gère notamment les bourses d'excellence et les bourses Major qui permettent aux meilleurs élèves étrangers issus du réseau de venir poursuivre leurs études supérieures en France.

Le développement des systèmes d'information

Le service informatique a en charge de développer les outils et les systèmes permettant une bonne gestion ainsi qu'une diffusion efficace des flux d'information au sein de l'Agence et du réseau. Le perfectionnement de ces systèmes d'information est une des priorités de l'AEFE afin d'appuyer la mise en réseau des établissements, d'assurer des flux d'information efficaces et de mettre à disposition des différents acteurs de l'enseignement français à l'étranger des outils fiables.

des applications de gestion des ressources humaines GESPER-MAGE, des applications de gestion financière (Eric'S, Sage, WinPaye), de l'application SCOLA (gestion des bourses scolaires), des applications PDF de remontée d'information (Enquête de rentrée...) et de l'environnement bureautique de l'Agence (Messagerie, Fichiers partagés). Ces outils permettent à l'Agence de piloter et d'animer efficacement le réseau, mais contribuent également à mettre à la disposition des établissements tous les éléments dont ils ont besoin.

Maintenance de l'existant

Le service informatique a d'abord en charge d'assurer la maintenance et la fiabilité des systèmes en production au sein des services centraux. Il s'agit principalement

Actions entreprises

Deux priorités avaient été identifiées par ce service :

- l'intégration de l'application GESPER* dans MAGE** a permis que tous les gestionnaires de

* Gestion des personnels

** Module applicatif de gestion des établissements

l'AEFE travaillent avec la même information et avec des procédures communes et inter-dépendantes. Cette opération se traduit par un gain en efficacité dans toutes les procédures de gestion ;

- la mise en production d'un nouveau site Web institutionnel plus attractif et facilitant la communication entre l'Agence et les acteurs de l'enseignement français à l'étranger. Ce site a été mis en production en janvier 2007.

Trois actions ont également été entreprises au cours de cette année :

- l'application de gestion de la formation continue. Le module de construction des plans régionaux de formation (PRF) a été livré au premier semestre 2007, offrant ainsi à l'ensemble des établissements un outil collaboratif pour travailler à distance sur l'élaboration du PRF. D'autres modules sont en cours de développement pour l'année 2007-2008 afin de faciliter la mise en oeuvre de la politique de formation continue de l'Agence à destination des personnels du réseau ;
- la mise en place d'une nouvelle architecture matérielle pour les serveurs et les applications a également été réalisée, permettant ainsi d'améliorer l'efficacité des outils dont l'Agence dispose ;
- le développement de modules d'auto-formation à l'application MAGÉ a été effectué afin d'optimiser l'utilisation de cet outil par les agents des services centraux.

Les perspectives

En 2007-2008, de nombreux travaux d'amélioration ou d'évolution sont prévus

pour que les outils de gestion soient plus fiables, plus performants et participent ainsi à une amélioration globale du service rendu par l'AEFE.

Quatre nouveaux projets seront notamment conduits :

- le développement d'un nouveau portail Web qui absorbera le site institutionnel actuel et le site de la formation continue. Il permettra également de proposer de nouvelles rubriques, notamment celle axée sur «l'orientation» des élèves. Il visera également à mettre à la disposition des personnels du réseau des espaces collaboratifs de travail, et permettra l'animation de communautés (chefs d'établissements, agents comptables, enseignants d'une discipline...) impliquant les établissements. Enfin, ce portail Web permettra de développer sur un même socle l'intranet dont a besoin l'Agence pour faciliter la diffusion d'information et le partage d'applications en interne.

- le développement d'un SI décisionnel qui permettra des extractions rapides et ciblées d'informations présentes dans nos systèmes, ainsi qu'une meilleure connaissance du réseau des établissements ;

- le remplacement des applications PDF par des applications plus répandues permettra aux établissements de travailler sur une interface unique et accroîtra ainsi la rationalisation des flux d'échanges avec les établissements.

- l'automatisation des échanges entre les systèmes informatisés des établissements et ceux de l'Agence afin de faciliter les flux d'informations.

Le service communication

L'année 2006-2007 a permis à l'Agence de finaliser le projet de nouveau site institutionnel et sa mise en ligne a été effectuée en janvier 2007. Ce nouveau site, plus convivial et fonctionnel, favorise une navigation plus intuitive et met à la disposition des différents acteurs du réseau les documents dont ils ont besoin grâce à des formulaires et un moteur de recherche plus efficace. Les événements, les projets, les manifestations, les documents de travail, les textes réglementaires et les principales informations concernant la vie du réseau des établissements et de l'Agence sont ainsi plus accessibles.

Les données statistiques relatives au nouveau site de l'agence montrent une fréquentation moyenne d'environ 4 000 visiteurs/jour, soit 120 000 visiteurs/mois.

Pour ce qui concerne les projets soutenus par le service communication, nous pouvons notamment citer :

- la 1ère édition du festival du court métrage scolaire francophone organisé par le lycée Saint-Exupéry de Santiago du Chili. Ce festival a connu un véritable succès avec la participation de 24 établissements des cinq continents dont les productions ont montré la diversité et la créativité qui existent au sein du réseau. Ce festival sera reconduit l'année prochaine,

- l'agence est parrain du projet « rendez-vous 2007 » initié par l'association Jeune planète rugby. Cette initiative consiste à faire venir en France durant la Coupe du monde de rugby 80 jeunes issus de 34 pays. Ces jeunes rugbymen sont constitués en binôme : un élève d'un lycée français de l'étranger servant de guide à un élève issu du système éducatif local. 30 établissements du réseau de l'agence se sont engagés dans ce projet. Les objectifs sont nombreux : assurer la promotion des valeurs liées à ce sport ainsi que du français, valoriser le réseau des établissements français de l'étranger, renforcer les liens entre ces derniers et

les structures scolaires et sportives des pays d'accueil et soutenir à moyen terme des projets de développement du rugby, notamment dans des pays aux ressources limitées,

- l'Agence a également soutenu le concours organisé par l'association «Poésie en liberté». Les lycées français à l'étranger ont participé activement à ce concours de poésie. Un prix a ainsi été créé cette année pour récompenser la catégorie «lycées français de l'étranger». 3 lauréats (classe de seconde, de 1ère et de terminale) viendront en France lors du salon de l'éducation 2007 pour recevoir leur prix,
- Enfin, la semaine de la francophonie en mars 2007 et la semaine de la presse à l'école ont suscité au sein du réseau de nombreuses initiatives et manifestations soutenues et relayées par le service communication. Pour ce faire, il travaille en collaboration avec d'autres acteurs institutionnels, notamment le Département, les postes, les centres culturels, les alliances françaises, le CLEMI et CulturesFrance.

Le service communication de l'Agence devrait être renforcé à la rentrée 2007 afin de répondre aux besoins qui existent et se développent au sein du réseau. Il aura notamment pour mission de mieux relayer et de mettre davantage en valeur le dynamisme des établissements français à l'étranger, ainsi que de créer des outils permettant d'assurer une information homogène et efficace dans le réseau.

Ce service continuera d'assurer la communication de l'Agence, mais il devra également organiser des événements fédérateurs au sein du réseau et promouvoir les initiatives des établissements français à l'étranger.

Enfin, le projet de création d'une association d'anciens élèves des lycées français de l'étranger sera une des priorités que devra mettre en oeuvre ce service communication et événements.

La cellule audit conseil des établissements conventionnés

La cellule audit-conseil de l'Agence a été créée en septembre 2006 avec pour objectif la facilitation du dialogue de gestion au sein des établissements conventionnés ainsi que l'homogénéisation des procédures et des documents présentés.

En liaison permanente avec les secteurs géographiques, elle est plus particulièrement chargée de la réalisation de l'audit des établissements sur pièces et de missions de conseil sur place. Les constatset préconisations élaborés à cette occasion sont intégrés au sein d'un rapport établi dans le cadre d'une procédure rédactionnelle contradictoire, qui associe les responsables des associations gestionnaires des établissements analysés.

Au titre de l'année scolaire 2006-2007, 28 missions d'analyse et d'accompagnement ont été menées.

La cellule audit-conseil est partie prenante de la formation des gestionnaires des établissements conventionnés. Outre les sessions spécifiquement réservées aux agents nouvellement partants, 3 formations régionales ont été organisées à Lomé, Mexico et Dakar. Les modalités d'analyse des budgets et des bilans y ont été présentées, et de nouveaux outils de gestion proposés.

En outre, elle a participé à 3 sessions d'information des chefs d'établissement à Mexico, Phnom Penh et Accra.

La cellule est également chargée de l'harmonisation des procédures et de la formalisation des documents à caractère financiers destinés aux établissements conventionnés. Les circulaires propres au budget et au compte financier ont été amendées par des fiches thématiques et la rédaction d'un « livret des établissements conventionnés » d'ors et déjà entreprise

Des tableaux d'aide au suivi des établissements ont été élaborés en collaboration avec les responsables budgétaires des secteurs géographiques. Ils visent à faciliter l'analyse du bilan, du fonds de roulement, du besoin de fonds de roulement et du fonds de réserves réellement disponible. Ils permettront également aux établissements d'organiser plus systématiquement la gestion prévisionnelle de leur trésorerie et de présenter plus aisément l'évolution de leur activité par le biais d'un tableau de bord pluriannuel mettant en évidence, par niveaux, les paramètres relatifs aux effectifs, à la masse salariale et aux tarifs pratiqués.



le

glossaire



A

Académie partenaire : académie qui a signé une convention avec l'agence fixant les contenus, les modalités et les moyens mis en œuvre ainsi que les méthodes d'évaluation et d'actualisation d'un partenariat avec une zone géographique. Défini autour de quelques axes prioritaires (formation continue des personnels, innovations pédagogiques, orientation des élèves, développement de l'utilisation des TICE), le partenariat s'est particulièrement développé dans les domaines de la formation continue et de l'orientation. Il y a 19 académies partenaires.

B

Bourse d'excellence : les bourses d'excellence de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger permettent aux meilleurs élèves étrangers des lycées français à l'étranger d'entreprendre, après l'obtention du baccalauréat avec mention « bien » ou « très bien », des études supérieures en France. Ces bourses sont accordées pour deux ans et peuvent, à titre exceptionnel, être prolongées d'un an. Elles sont attribuées prioritairement aux élèves destinés à poursuivre leurs études en classes préparatoires ou dans certains cycles universitaires (médecine, pharmacie, sciences politiques, etc.). Dans tous les cas, elles concernent d'excellents élèves étrangers dont le projet de formation, clairement défini, s'inscrit dans la politique de coopération universitaire du poste. Depuis septembre 2000, le ministère des affaires étrangères et l'agence ont mis en place un programme articulé en deux volets. Le premier, financé par l'agence, concerne les classes préparatoires et les premiers cycles universitaires, le second, financé par le ministère des affaires étrangères sous le titre de « bourses major », concerne la scolarité dans une grande école et le cursus universitaire des 2^{ème} et 3^{ème} cycles.

C**CA : conseil d'administration**

Il est chargé de délibérer, dans le cadre de ses attributions, sur les orientations générales de l'agence, et celles relatives à la gestion des personnels de direction, d'administration et d'enseignement ; la répartition des emplois des personnels titulaires ; les conventions type proposées aux établissements notamment destinées à déterminer les modalités

dans lesquelles l'agence apporte son concours au fonctionnement des établissements en terme de personnels et de financement ; le rapport annuel d'activité ; le budget et ses modifications ainsi que le compte financier ; les placements, emprunts, acquisitions, aliénations, échanges, locations, baux, constructions, dons, legs, ainsi que les redevances et rémunérations perçues par l'agence ; les actions en justice. Il détermine en outre les catégories de contrats et de conventions qui doivent lui être soumises et celles dont il délègue la responsabilité à la directrice. Il comprend outre son président et deux parlementaires désignés respectivement par l'Assemblée nationale et le Sénat, 13 représentants de l'administration : 7 membres nommés par le ministre des affaires étrangères ; 3 membres nommés par le ministre de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche ; 2 membres nommés par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie ; 1 membre nommé par le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. Participent également au CA des personnalités qualifiées : un membre de l'AFE, 2 représentants des organismes gestionnaires d'établissement, 2 représentants des fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement français à l'étranger. Siègent également 5 représentants du personnel affecté dans les établissements d'enseignement à l'étranger et dans les services centraux de l'agence. La directrice, le contrôleur financier et l'agent comptable assistent au conseil d'administration avec voix consultative.

CCPC : commissions consultatives paritaires centrales

L'agence dispose de 6 CCPC : personnels d'inspection et de direction ; ATOSS ; enseignants du 1^{er} degré ; et 3 pour les enseignants du 2nd degré : agrégés, certifiés et assimilés (AE, professeurs d'EPS, CPE, PLP et PEGC). Elles sont composées de 5 représentants de l'administration (3 membres de l'agence, 2 de l'éducation nationale) et 5 représentants du personnel. Elles traitent des questions individuelles : recrutements, fins de mission anticipées, propositions de promotion, révisions de notations administratives.

Cnb : commission nationale des bourses

Instituée auprès de la directrice de l'AEFE, et conformément aux dispositions fixées par le décret n° 91-833 du 30 août 1991 relatif aux bourses scolaires au bénéfice d'enfants français résidant avec leur famille à l'étranger, elle se réunit deux fois par an, en juin et en décembre, à Paris. Cette instance est présidée par la directrice de l'agence, composée de représentants de l'administration (MENESR, MAE),

de sénateurs représentant les Français établis hors de France, de membres de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE), de représentants d'associations de Français à l'étranger, de parents d'élèves, d'organismes gestionnaires d'établissements scolaires français à l'étranger, d'organisations syndicales des personnels enseignants. Elle est chargée de donner son avis sur toutes les propositions de bourses présentées par les commissions locales des bourses scolaires instituées auprès de chaque poste diplomatique ou consulaire. Elle débat par ailleurs de l'ensemble des dispositions réglementaires régissant le domaine.

Comité de suivi de la formation continue : le comité de suivi est une instance non hiérarchique de coordination de la formation continue instituée dans chaque zone de formation continue définie par l'agence. Il est notamment chargé de la préparation au séminaire annuel des chefs d'établissement et des directeurs d'école, de la mise en forme du plan régional de formation continue, de la mise en œuvre des orientations définies au cours du séminaire, de l'information de l'agence et des postes diplomatiques sur les actions de formation continue se déroulant dans la zone. Le comité de suivi se compose d'un proviseur, de l'inspecteur de l'éducation nationale en résidence, d'un directeur d'école primaire et, le cas échéant, du responsable du bureau de l'enseignement de l'arabe.

Contrat local : l'agent recruté local signe avec l'établissement un contrat conforme au droit local. L'agent recruté local d'un EGD est un agent de l'agence, celui d'un établissement conventionné n'a pas de lien juridique avec elle. Les emplois de recrutés locaux sont accessibles à tous, Français ou non.

Conventionné : les établissements conventionnés (178 établissements) sont des établissements d'enseignement à programme français gérés par des associations de droit privé ou français ou étranger qui décident de passer avec l'agence pour l'enseignement français à l'étranger un accord portant sur les conditions d'affectation et de rémunération des agents titulaires, sur l'attribution de subventions et sur le versement de bourses pour les élèves français.

CTP : comité technique paritaire

Institué auprès de la directrice de l'AEFE, conformément aux dispositions de l'article 1 du décret 2004-476 du 26 mai 2004 et à celles de l'arrêté du 2 mars 2004 portant création d'un CTP, il est composé de cinq représentants de l'administration, dont la directrice qui le préside, et de cinq représentants du personnel.

Dans le cadre de ses attributions, le CTP traite entre autres, des problèmes généraux d'organisation et des conditions générales de fonctionnement de l'AEFE ainsi que de leurs incidences sur la situation des personnels ; des règles statutaires ; de l'examen des grandes orientations à définir pour l'accomplissement des tâches de l'AEFE.

E

Egd : les établissements en gestion directe (73 EGD), sont des établissements d'enseignement à programme français homologués (sauf le CEFA de Kaboul) constitués en services déconcentrés de l'agence. Ils perçoivent des subventions versées par l'agence pour l'enseignement français à l'étranger qui assure également la rémunération des personnels titulaires grâce, d'une part, à la subvention qui lui est allouée par l'Etat français, et d'autre part grâce aux remontées que les établissements effectuent d'une partie des droits de scolarité acquittés par les familles.

Etranger tiers : élève scolarisé dans un établissement français à l'étranger, qui n'est ni de nationalité française, ni de la nationalité du pays d'implantation de l'établissement, mais originaire d'un pays tiers.

Expatrié : l'agent expatrié est obligatoirement titulaire de la Fonction Publique et est recruté hors du pays d'affectation. Il est détaché auprès de l'AEFE qui le rémunère, pour une période de 3 ans, renouvelable 1 fois pour les personnels enseignants, et renouvelable par reconduction expresse pour 2 périodes d'un an pour les personnels d'encadrement (inspecteurs, gestionnaires comptables, chefs d'établissements, adjoints et faisant fonction, directeurs du primaire, CPE, conseillers pédagogiques, chefs de travaux). A compter de septembre 2005, de nouveaux contrats de 2 ans à reconduction expresse pour 2 ans ont été mis en place pour les enseignants expatriés partant dans les pays de catégorie A (pays dans lesquels les conditions de vie sont les plus rigoureuses).

H

Homologué : pour faire partie du réseau d'enseignement français à l'étranger, un établissement doit avoir demandé et obtenu une homologation de la part du Ministère de l'éducation nationale français.

Elle n'est accordée que si les conditions établies par le décret 93-1084 du 9 septembre 1993 sont respectées :

- ouverture de l'établissement aux enfants français résidant hors de France,
- enseignement respectant les programmes applicables dans les établissements d'enseignement public français,
- préparation aux mêmes examens et diplômes qu'en France,
- contrôle du respect de ces critères par l'Inspection générale de l'éducation nationale.

Cette homologation peut-être retirée à tout moment et peut également être limitée à une partie des classes présentes dans l'établissement. Les établissements simplement homologués n'ayant pas passé de convention avec l'agence ne bénéficient pas d'aide directe. Ils sont néanmoins, lorsqu'ils le souhaitent, associés aux actions de formation continue organisées par l'agence et bénéficient du conseil pédagogique des IEN détachés à l'étranger. Le réseau français à l'étranger compte 429 établissements homologués.

I

IEN : Inspecteur de l'éducation nationale

L'agence détache actuellement 18 IEN en résidence à l'étranger (Ouagadougou, Dakar, Nairobi, Rabat, Tunis, Washington, Mexico, Sao Paulo, Bangkok, Tananarive, Curepipe, Beyrouth, Abou Dabi, Londres, Berlin, Madrid, Athènes et Prague). Quatre missions principales leur sont confiées :

- 1 - l'inspection des personnels du premier degré,
- 2 - l'expertise du fonctionnement des écoles primaires ou du cycle primaire des établissements scolaires,
- 3 - la formation continue des personnels du premier degré,
- 4 - l'appui et le conseil auprès des services de coopération et d'action culturelle, des chefs d'établissement et des directeurs.

P

PRF : Plans régionaux de formation

Plan de formation des personnels des établissements à programme français élaboré et mis en œuvre dans une zone géographique de l'AEFE, avec le concours d'une académie partenaire. Le plan fixe chaque année les objectifs prioritaires de la formation des personnels, en cohérence avec les orientations du MENESR et la

politique générale de l'AEFE. Le financement des actions est assuré au moyen des fonds propres des établissements - qui doivent consacrer à la formation au moins 1% de la masse salariale - et d'une subvention de l'AEFE.

R

Résident : l'agent résident est obligatoirement titulaire de la Fonction Publique et est recruté dans le pays d'affectation (il doit résider dans ce pays depuis 3 mois au moins à la date d'effet du contrat ou suivre son conjoint ou son partenaire au sens du PACS qui y exerce ou y réside). Il est détaché auprès de l'AEFE qui le rémunère, généralement pour une période de 3 ans, renouvelable.

S

Séminaire des chefs d'établissement et des directeurs d'école

: instance chargée, dans chaque zone géographique, de définir les grandes orientations en matière de formation continue, en cohérence avec la politique présentée dans les circulaires annuelles de l'AEFE. Sont membres du séminaire tous les chefs d'établissement de la zone, l'inspecteur de l'éducation nationale, les directeurs d'école, le ou les conseillers pédagogiques placés auprès de l'IEN, les responsables pédagogiques, et, le cas échéant, le responsable du bureau de l'enseignement de l'arabe. Le gestionnaire de l'établissement-support est associé aux travaux du séminaire, en qualité d'expert.

- liste des établissements scolaires français à l'étranger
- circulaire de rentrée 2007
- calendrier des opérations de recrutement
- liste des académies partenaires - IEN en résidence
- tableaux budgétaires
- résultats du baccalauréat 2007

